



*bulletin municipal - édition du 8 février 2016*



**Dossier : centenaire de l'évacuation d'Aspach**



**initiation aux gestes qui sauvent**

**inscriptions à l'école maternelle**

**le repas des aînés**



**publication de la  
Mairie**

**rédaction  
commission de  
l'information**

6



- 3 édito : le mot du Maire
- 4 Le mémo de Tout Aspach**  
4 horaires mairie, coordonnées
- 5 Tout Aspach en bonne santé**  
5 pharmacies de garde  
5 numéros d'urgence
- 6 Tout Aspach à la Mairie**  
6 compte-rendu de séance  
9 décès
- 10 Tout Aspach est informé**  
11 info secourisme  
12 le mot de la Brigade Verte : les plantes invasives  
16 entretien des haies  
**18 inscriptions à l'école maternelle**  
18 info réserve communale de sécurité civile
- 19 Tout Aspach fête**  
19 repas des aînés  
19 les grands anniversaires de 2016  
21 état civil  
21 le calendrier des fêtes
- 22 DOSSIER**  
commémoration de l'évacuation de 1915
- 26 L'assiette de Tout Aspach**  
26 lexique culinaire  
28 les astuces de la cuisine
- 29 Tout Aspach jeunesse**
- 30 Tout Aspach se passionne**  
le transit de Mercure
- 32 Tout Aspach s'associe**  
32 APL, AGS  
33 Donneurs de Sang, Comité des Fêtes  
34 Conseil de Fabrique, Cercle Sainte Cécile  
35 ASCLA  
36 UNC, association Kilianstollen 1918
- 38 Tout Aspach à l'école**  
38 Saint Nicolas  
38 exposition sur le centenaire de l'évacuation d'Aspach  
39 Noël à l'école primaire
- 40 Tout Aspach en images**

5



38



22



32



photo de couverture : repas des aînés, janvier 2016

Mes chers concitoyens,

le mot du Maire

Cette année 2016 sera une année charnière pour Aspach, pour la communauté de communes, dont Aspach fait partie, et pour le Sundgau et ses 112 communes.

Un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale va voir le jour.

Ce sujet impose de lourds questionnements :

Qui seront nos futurs partenaires dans l'intercommunalité ? Avec combien de communes devons-nous travailler ? Quelles seront les compétences qui nous resteront attribuées ?

Il y a là de nombreuses questions qui sont encore très loin d'être élucidées, et qui auront pourtant un impact très important pour notre commune ! (fiscalité, petite enfance, périscolaire, équipements sportifs...)

En plus de toutes ces inconnues, un délai supplémentaire de 6 mois a été accordé aux communes qui voudraient se regrouper, et ainsi profiter du gel de la baisse des dotations de l'état. Sous l'impulsion de notre ville voisine, les études et les négociations reprennent de plus belle, afin de créer une ville nouvelle. Mais que deviendrait notre village dans ce grand ensemble en 2020 ? Qui prendrait les décisions nous concernant ? Combien de temps dureraient les avantages financiers ?

Quoi qu'il arrive, je me battraï pour défendre les intérêts des Aspachois ! Dès le mois de mars, je vous proposerai une réunion publique pour en discuter.

Cette année 2016 sera néanmoins l'occasion de réaliser de beaux projets ou de les accompagner. Je citerais entre autres :

- La réhabilitation du club-house en maison des associations.
  - L'accueil probable d'un club de football (projet en cours).
  - Le balisage de sentiers de randonnée (en partenariat avec le Club Vosgien).
  - L'aboutissement du Sentier des Planètes (en partenariat avec Astro Aspach).
  - Le démarrage du transport solidaire (initiative menée par des membres du CCAS et de nombreux bénévoles).
  - Les travaux de la rue de Walheim qui devraient enfin reprendre début mars.
- Je profite de cette occasion pour remercier les riverains pour leur patience et leur compréhension suite à l'arrêt du chantier.

Parallèlement à cela, d'autres points très importants sont à l'étude, et nous y travaillons en ce moment : sécurité des rues, problèmes de risques d'inondation, entretien du patrimoine, embellissement du village...

La baisse des dotations de l'état rend les choses plus complexes à gérer. Mais nous continuerons à trouver des solutions pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, il y a bientôt deux ans.

Bonne année 2016 et bonne lecture !

Fabien Schoenig



Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de transmettre vos coordonnées (numéro de téléphone portable, email, adresse postale) pour recevoir les alertes SMS ciblées ou d'autres infos.

Utilisez le formulaire en ligne ou sur papier libre.

la commission info



place de l'Eglise  
68130 Aspach

## La Mairie

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 11h à 12h  
16h à 17h

Mardi 16h à 20h

Jeudi 11h à 12h  
16h à 17h

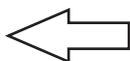
La permanence du mardi vous permet de prendre rendez-vous avec le Maire et/ou les adjoints pour discuter de problèmes particuliers.

### PERMANENCE DES ÉLUS

Mardi 19h à 20h  
Prendre rendez-vous par téléphone

### CONTACT

téléphone : 03 89 40 92 02  
messagerie électronique : [mairie.aspach@wanadoo.fr](mailto:mairie.aspach@wanadoo.fr)  
fax : 03 89 40 92 47



### SITE COMMUNAL

[parole-aspach.fr](http://parole-aspach.fr)

### PIÈCES D'IDENTITÉ

Tous les détails sur le site <http://goo.gl/gJFu6V>



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS  
FAIT RECENSER.  
ET TOI ???

## Autres infos

### DÉCHETTERIE D'ALTKIRCH

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars 2016  
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 16h  
mercredi, samedi : de 9h à 16h

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre 2016  
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 18h  
mercredi, samedi : de 9h à 18h

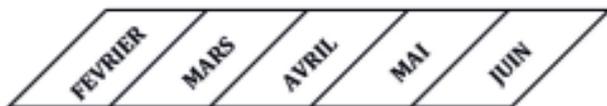
Les badges peuvent être retirés dans les bureaux de la Communauté de Communes au quartier Plessier d'Altkirch, bâtiment 3, en présentant un justificatif de domicile. Une caution de cinq euros sera demandée.

### PASSAGE DU MÉDIABUS

Le médiabus stationnera rue du Stade chaque 3e lundi du mois, de 15h45 à 18h.



2016



1	C	C	E	F	F
2	C	D	L	G	G
3	B	D	L	G	G
4	B	E	A	B	L
5	D	M	A	B	L
6	E	M	F	L	E
7	E	E	F	D	E
8	D	K	G	D	J
9	A	K	M	L	J
10	A	A	M	A	I
11	M	A	G	A	B
12	M	F	J	J	B
13	K	F	J	J	I
14	K	G	F	H	C
15	F	G	F	H	C
16	F	H	K	E	D
17	G	H	K	I	D
18	G	L	B	I	H
19	H	J	B	C	H
20	L	J	H	C	M
21	L	L	H	D	M
22	H	I	D	D	K
23	J	I	E	B	K
24	J	C	E	B	A
25	I	C	D	M	F
26	I	K	M	M	F
27	B	K	M	K	A
28	B	B	C	A	G
29	C	D	C	A	G
30		D	F	K	L
31		E		F	



## Les pharmacies de garde

En semaine (du lundi au samedi), les gardes vont de 19h à 22h ; les dimanches ou les jours fériés, de 9h à 22 heures.

Au-delà de 22h et uniquement pour les ordonnances urgentes, appeler la gendarmerie (17) qui préviendra le pharmacien de votre arrivée.



retrouvez les pharmacies de garde sur [pharma68.fr/gardes.php](http://pharma68.fr/gardes.php)

sous réserve de changements de dernière minute

## Médecin de garde

Appeler le SAMU (15) qui est en charge de prendre contact avec le médecin de garde.

## Allô Urgences

Pompiers : 18  
 SAMU : 15  
 Gendarmerie : 17  
 Syndicat des eaux : 0810 463 463  
 EDF (service dépannage, n°Azur) : 0810 333 068  
 Urgence Sécurité Gaz 24h/24 : 0800 47 33 33  
 Communauté de communes (par ex. pour des problèmes de lampadaires) : 03 89 08 36 20  
 Brigade Verte : 03 89 74 84 04  
 Allô Escroquerie : 0 811 020 217  
 Allô Service Public : 39 39  
 Allô enfance maltraitée : 0800 05 41 41 ou 119  
 Samu Social - secours aux sans abris : 0800 306 306 ou 115  
 Centre anti-poison : 03 88 37 37 37  
 Violence conjugale : 39 39 (numéro de téléphone pour les victimes et les témoins de violences conjugales du lundi au samedi de 8h à 22h et de 10h à 20h les dimanches et jours fériés).

id	PHARMACIE	adresse	ville	téléphone
A	TURNANI	6 rue Jeanne d'Arc	ZILLISHEIM	03 89 06 19 77
B	DU SUNDGAU	5 place Xavier Jourdain	ALTKIRCH	03 89 40 90 08
C	MEUNIER	7 rue de Givet	ALTKIRCH	03 89 40 26 32
D	SAINT MORAND	1 rue Charles De Gaulle	ALTKIRCH	03 89 40 90 26
E	WEISENHORN	55 rue de Mulhouse	ILLFURTH	03 89 25 40 25
F	HIGY	42 rue de Belfort	DANNEMARIE	03 89 25 04 14
G	EICH	46 rue du Chemin de Fer	DURMENACH	03 89 25 81 12
H	VALLEE DE FILL	16 rue de Lattre de Tassigny	HIRSINGUE	03 89 40 50 11
I	DU CHÂTEAU	10 rue de la Première Armée	FERRETTE	03 89 40 40 57
J	RISTERUCCI	23 rue de Bâle	DANNEMARIE	03 89 25 09 10
K	DE LA LARGUE	6 rue du GMA	SEPPOIS-le-BAS	03 89 25 60 37
L	BITSCH	3 rue de Belfort	MONTREUX-VIEUX	03 89 25 24 65
M	DE LA PAIX	24 rue de la République	WALDIGHOFFEN	03 89 25 86 65



## Compte-rendu de séance du conseil municipal

**SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2015**

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Florence LAVALT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée par Karen LAMBOLEZ.

### 2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2015 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers.

### 3. Création de poste dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Délibération autorisant la création d'un ou de plusieurs postes d'agents contractuels sur des emplois non-permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Le Maire informe les conseillers qu'au terme du 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la collectivité peut recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs.

La collectivité se trouvant confrontée chaque année à des besoins de personnel temporaire, en raison d'un accroissement temporaire d'activité, l'autorité territoriale propose par conséquent à l'organe délibérant de permettre la création d'emploi à temps complet ou à temps non complet dans les conditions fixées par le 1° de l'article 3 précité.

Il rappelle aux conseillers qu'en date du 30 juin 2015, un poste d'adjoint administratif de 1ère classe a été créé et occupé du 1er juillet au 30 septembre 2015.

Afin de faire face à un nouvel accroissement de travail, l'unanimité des conseillers décide de recruter un agent contractuel, rémunéré sur la base de l'indice brut 374, indice majoré 345, au titre du 1° de l'article 3 précité, du 23 novembre 2015 au 29 février 2016, et autorise le Maire à signer le contrat d'embauche.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté seront inscrits aux budgets des exercices 2015 et 2016.

### 4. Modification des statuts de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ALTKIRCH

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes d'Altkirch exerce la compétence développement économique dans le cadre des actions d'intérêt communautaire définie comme suit dans ses statuts :

« Aménagement, gestion et entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques :

sont d'intérêt communautaire, les zones d'activités existantes suivantes :

« Quartier Plessier » (y compris la partie située en face de la zone à Altkirch).

La zone située sur la commune de Carspach : parcelles section 39 n°243, 284, 285, 286, 287, 143, 245, et 246 ».

Afin d'étendre le périmètre d'action de la Communauté de communes d'Altkirch en matière de développement économique, il est proposé à l'Assemblée de reconnaître l'intérêt communautaire de l'ensemble industriel situé sur le ban de la commune d'Hirsingue, parcelle 138, section 19, dénommé « Emanuel Lang » et d'autoriser la modification des statuts de la Communauté de communes en conséquence.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'aux termes de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision devra faire l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes.

Après délibération, les conseillers, avec 6 abstentions, 2 voix pour et 5 voix contre, décident de ne pas autoriser la modification des statuts de la Communauté de communes tels qu'ils sont présentés.

### 5. Adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Markolsheim au syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin

Vu les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim du 3 septembre 2015 demandant l'adhésion au Syndicat pour les compétences « électricité » et « gaz » à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 7 septembre 2015 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties prenantes que la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim adhère au Syndicat afin de lui transférer ses compétences d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité et de gaz à compter du 1er janvier 2016 ;

Considérant que le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a accepté par délibération du 7 septembre 2015, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Emet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, avec effet au 1er janvier 2016 ;

Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition du Syndicat.

## 6. Projet de schéma départemental de coopération inter-communale

Délibération relative au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du 9 octobre 2015

Le Maire,

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (« NOTRe ») du 7 août 2015 ;

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du 9 octobre 2015 ;

Vu l'ensemble des informations recueillies lors des réunions de travail réalisées avec le cabinet d'études ;

Expose :

La mesure n°1 du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du 9 octobre 2015 prévoit la fusion des Communautés de communes d'Altkirch, d'Ill et Gersbach, du Jura Alsacien, de la Largue, du Secteur d'Illfurth et de la Vallée du Hundsbach. La Communauté de communes de la Porte d'Alsace Région de Dannemarie est exclue de ce périmètre.

Les 7 communautés de communes ont mandaté un cabinet d'études pour la réalisation d'une analyse de fusion selon plusieurs scénarios dont notamment :

La fusion des 7 communautés de communes ;

La fusion des 6 communautés de communes (hors Communauté de communes de la Porte d'Alsace Région de Dannemarie) ;

La fusion des 4 communautés de communes d'Altkirch, d'Ill et Gersbach, du Secteur d'Illfurth et de la Vallée du Hundsbach, d'une part et d'autre part des 3 communautés de communes de la Porte d'Alsace, de la Largue et du Jura Alsacien).

En considérant les premiers résultats des analyses et vu le travail de concertation réalisé entre les 7 communautés de communes, la commune d'ASPACH est contre le projet de SDCI et plus particulièrement contre les mesures n°1 et 2 de ce projet de schéma.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal d'ASPACH :

Rejette les mesures n°1 et 2 du projet de SDCI relative à la fusion des 6 communautés de communes, hors Communauté de communes de la Porte d'Alsace Région de Dannemarie et de la fusion des 7 communautés de communes ;

Avec 4 voix pour : souhaite l'approfondissement du scénario suivant :

scénario à 4 communautés de communes (Communautés de communes d'Altkirch, d'Ill et Gersbach, du Secteur d'Illfurth et de la Vallée du Hundsbach) et 3 communautés de communes (Communautés de communes de la Porte d'Alsace, de la Largue et du Jura Alsacien)

Avec 9 voix pour, souhaite, en priorité, l'étude du scénario suivant :

scénario à 3 communautés de communes :

ALTKIRCH et Secteur d'Illfurth,

Communauté de communes de la Porte d'Alsace Région de Dannemarie et de la Largue,

Ill et Gersbach, Vallée du Hundsbach et Jura Alsacien.

Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## 7. Transfert de propriété des chemins latéraux de désenclavement des parcelles forestières et agricoles dans notre domaine public

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Conseil Départemental du Haut-Rhin dans lequel il est proposé à la commune d'acquiescer à titre gratuit les chemins latéraux de désenclavement des parcelles forestières et agricoles, dans le cadre de l'opération de la RD 68 – déviation d'ASPACH.

La même proposition ayant été faite aux communes de HEIDWILLER et de CARSPACH, il souhaite rencontrer les maires de ces communes avant de délibérer.

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

## 8. Gestion de la portion de la RD 466 située sur notre commune

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Conseil Départemental du Haut-Rhin propose à la commune de prendre la gestion de la portion de la RD 466 située sur le ban de la commune, cette portion ne servant plus que de desserte locale depuis la mise en service de la déviation d'ASPACH.

La même proposition ayant été faite aux communes d'ALTKIRCH et HEIDWILLER, il souhaite rencontrer les maires de ces communes avant de délibérer.

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

## 9. Décision modificative

Lors de l'élaboration du budget primitif, une somme de 12 000.-€ avait été prévue au compte d'investissement 2128. Une partie des travaux ayant été réalisée en propre régie, le maire propose d'approuver la décision modificative suivante : DM n°2 :

D/ compte 2128 : 12 000.-€

C/ compte 2113 (21) : 7 296.-€ (achat des jeux)

C/ compte 2113 (040) : 4704.-€ (achat du petit matériel et main d'œuvre)

C/ compte 722 (042) : 4 704.-€

C/ compte 61523 : 4 704.-€

Après délibération, les conseillers, à l'unanimité, approuvent cette décision modificative.

## 10. Compte rendu des commissions communales

Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle : Frédérique EBY présente aux conseillers un devis relatif aux mises aux normes des accessibilités des voiries ; vu le montant élevé, il faudra faire un appel d'offre. Ce projet sera reporté en 2017 (il avait été inscrit au titre du projet d'intérêt local 2016, mais un dossier ayant aussi été déposé au titre de la réfection de la rue de Walheim, par Monsieur LEROIDE de la ComCom, il a fallu faire un choix).

Le local des pompiers n'a pas été intégré dans l'Ad'Ap et donc ne peut pas, pour l'instant, être utilisé par le public. Il faudra en discuter. Madame EBY pose la question du devenir du Club House.

CCAS : Frédérique EBY fait savoir aux membres que le transport solidaire va débuter prochainement. 15 personnes se sont proposées comme chauffeurs bénévoles.

Le repas de la fête de Noël aura lieu le 10 janvier prochain, le

traiteur retenu est SIMON de STAFFELFELDEN.

Elle rappelle aux conseillers que la commémoration du centenaire de l'évacuation d'ASPACH aura lieu les 12 et 13 décembre prochains. Il est proposé d'inviter à déjeuner les maires des communes bas-rhinoises qui ont accueilli des Aspachois en 1915. Madame EBY les informe que Monsieur Jean-Claude SCHIEHLE a proposé de passer les 3 nuits sur place, à la salle polyvalente. Il est décidé de le remercier avec un cadeau, ainsi que Monsieur Michel MARTIN et Mesdames Marianne STIMPFLING et Liliane REICHLIN. En effet, ces 4 personnes se sont beaucoup investies dans les recherches et dans l'organisation de ce week-end.

Le but de ce travail et de cette manifestation est de mieux connaître le village d'ASPACH. Les enfants de l'école pourront visiter cette exposition dès vendredi.

Enfin les conseillers sont informés que l'aire de jeux a été installée, manquent juste 2 bancs. Des jeunes en ont déjà pris possession.

Commission technique : Dominique STOESSEL informe les conseillers qu'il a réceptionné 3 devis pour l'étude thermique de l'école et de la salle polyvalente. La Région subventionne cette étude à hauteur de 80%.

Les travaux rue de Walheim vont débuter le 12 novembre prochain, une réunion de chantier est prévue le vendredi 13 à 9h00.

Certains conseillers font part de leur mécontentement à cause du retard accumulé depuis un mois, du fait du maître d'œuvre, Monsieur RANDE.

Monsieur STOESSEL présente ensuite 2 devis pour le bûchage du fossé de la rue de Tagolsheim. Ils seront affinés par la suite.

Commission de l'information : Monsieur le Maire informe les conseillers que, suite à un problème de communication, le Tout Aspach a été imprimé en noir et blanc. Il est possible aux aspachois de le récupérer en couleur auprès de la mairie.

Commission sécurité : Fabien SCHOENIG fait savoir aux membres du conseil municipal qu'une réunion relative à la réserve communale sera organisée en janvier (information dans une lettre intermédiaire)

Un arrêté instaurant une zone 30 a été pris en date du 19 octobre dernier. La signalisation a été mise en place, il reste à matérialiser cette zone au sol (au pochoir, ce dernier sera fabriqué par les ouvriers communaux).

Le rond-point marqué au croisement des rues de l'Espérance et du Stade est relativement respecté.

Commission environnement, cadre de vie et santé publique : Françoise MAY informe les membres du conseil que les 2 talus ont été aménagés. Ce printemps, les ouvriers procéderont au réaménagement du columbarium.

Au niveau du jardin derrière l'ancienne mairie, un hôtel à insectes et un nichoir ont été installés. Des objets insolites avec des citations sur le thème de la relation de l'Homme avec la Nature viennent d'être installés. Il faudra sécuriser ce jardin de ville car mobylette et voiture y ont circulé cet été.

9 arbres ont été commandés dans le cadre de l'opération fruitiers, ils seront remis le 28 novembre dans la matinée.

Nous proposons de travailler durant cet hiver sur les sentiers et souhaitons nous associer à la commission technique concernant l'étude thermique du bâtiment de l'école.

Il faudra également réfléchir à l'organisation de la journée commune nature 2016.

## 11. Compte rendu des commissions intercommunales

Communauté de Communes d'ALTKIRCH : Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers que la commission sécurité proposera une journée d'information sur l'utilisation du défibrillateur en janvier prochain. Il les informe également que l'entreprise DOMENA a cessé son activité et que les locaux seront loués.

Le Maire leur dit enfin qu'il se rendra au Congrès des Maires à Paris du 17 au 19 novembre prochain.

GASS : Frédérique EBY informe les conseillers qu'elle a participé à une réunion du Groupement d'Action Sociale du Sundgau au cours de laquelle a été soulevé le projet du transport solidaire.

## 12. Divers

### a) Liste des autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire présente aux conseillers la liste des permis de construire et des déclarations préalables en cours et accordés depuis le 11 septembre dernier.

### b) Liste des DIA

Il les informe également des dernières transactions immobilières ayant eu lieu dans la commune.

### c) Elections régionales des 6 et 13 décembre prochains

Le Maire rappelle aux conseillers que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre prochains. Le bureau de vote du 2ème tour se tiendra à l'école élémentaire, dans la salle orange.

Il fait circuler le tableau de la permanence afin que les conseillers s'inscrivent sur un créneau de 2 heures.

### d) Holcim / Weiss

Un problème récurrent d'écoulement des eaux de ruissellement se pose et M. Weiss demande des travaux d'aménagement. Cependant la parcelle concernée (qui ressemble à un chemin) appartient à Holcim qui propose à la commune d'acquiescer celle-ci ou à défaut de fournir le matériel pour les travaux. Le cadastre semble indiquer un fossé qui aurait disparu. Acquiescer la parcelle n'aurait pas de sens dans la mesure où les frais de géomètre et de notaire seraient excessifs. La commune va donc proposer à M. WEISS de traiter directement avec HOLCIM, puisqu'ils sont prêts à fournir le matériel. Compte-tenu de ces problèmes de ruissellement, le coin a été remis en état suite à une tentative d'aménagement fleuri.

### e) Remerciements

Fabien SCHOENIG remercie les adjoints pour leur investissement, notamment Françoise MAY pour le chantier des deux talus, mais aussi les personnes qui s'investissent pour la tenue du bureau de vote, la cérémonie du 11 novembre et pour l'organisation de la commémoration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 heures 55.

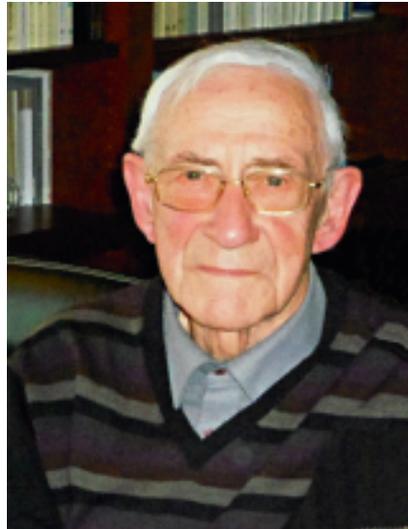
## Décès

- Le 6 juillet 2015      Mme Yvonne DROLETZ
- Le 19 novembre 2015    Mme Hélène WALTZER
- Le 28 novembre 2015    M. Rémy MARTIN,  
Maire honoraire d'Aspach
- Le 30 décembre 2015    M. Claude LEDY
- Le 3 janvier 2016        M. Paul WALTZER  
conseiller municipal de 1995 à 2008
- Le 17 janvier 2016      M. Benoît MEYER



Toutes nos condoléances  
aux familles en deuil.

**M**onsieur Rémy MARTIN, maire honoraire d'Aspach, nous a quitté le 28 novembre 2015. Nous garderons de lui le souvenir ému d'une personne ayant consacré sa vie aux autres, tant sur le plan professionnel comme enseignant ou directeur d'établissement que dans son engagement au service d'Aspach et de ses habitants comme premier adjoint et Maire. A ses proches, famille, amis et connaissances, Tout Aspach présente ses sincères condoléances.



**UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE EN 2016  
POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE VOTRE MAISON**

**La Plateforme Locale de Rénovation Énergétique du Sundgau est faite pour vous !**

Les habitants du Pays du Sundgau consacrent chaque année un budget moyen de 2000 € à leur facture énergétique. Le chauffage du logement est l'un des secteurs les plus lourds en termes de coûts.

Pour vous permettre de réduire votre facture énergétique, pour augmenter le confort de votre logement et valoriser votre patrimoine, le Pays du Sundgau vous propose, en tant que propriétaire, **un service d'aide à la rénovation énergétique de votre maison**. Ce service pourra vous accompagner sur l'ensemble des travaux de rénovation de votre maison : l'isolation, la toiture, les menuiseries, le chauffage, la ventilation, etc.

Voici la solution clé en main qui vous permettra de faire la rénovation complète de votre maison et d'atteindre un niveau d'efficacité énergétique optimal.

À partir de janvier 2016, le Pays du Sundgau, en partenariat avec l'ADEME et la Région, propose à 14 entreprises locales du bâtiment de suivre la formation-action DORéMI (Dispositif Opérationnel de Rénovation Énergétique de Maisons Individuelles) afin d'optimiser les travaux de rénovations énergétiques des maisons individuelles du territoire.

Des groupements constitués à l'issue de la formation démontreront leur savoir-faire sur des chantiers pilotes. Un formateur-expert les accompagnera pendant la durée des travaux de rénovation.

Ce service propose aux propriétaires de maisons individuelles :

- Le suivi personnalisé et adapté à votre projet de rénovation énergétique
- L'accompagnement individualisé pour toutes vos questions techniques
- **La mobilisation des leviers financiers disponibles et l'optimisation des financements**
- Une offre globale et optimisée pour des solutions performantes
- La réalisation de vos travaux de rénovation par un groupement d'artisans locaux et formés à la rénovation globale et performante

**Si vous voulez savoir si le projet de rénovation de votre maison est éligible afin de devenir chantier-pilote** et si vous souhaitez bénéficier gratuitement de l'accompagnement technique et financier de la plateforme locale de rénovation énergétique du Sundgau :

Contactez le service rénovation du Pays du Sundgau :

Par mail : [renovation@pays-sundgau.fr](mailto:renovation@pays-sundgau.fr) ou par téléphone au **03.89.25.49.82**

Les 14 entreprises précurseurs sont : SV BOIS / SARL YVAN RECK ET FILS / HEINIS / ETS EDMOND LUTZ ET FILS / SUNDGAU RENOVATION / MENUISERIE FREYBURGER / PROTECSIL / DIVISION SANTE DE LA MAISON / SOLUTIONS TOITURES / DIETSCHY A. SARL / EBIS CVC / ANTONY FERNAND / ETS MISSLIN / BRUNO ROMANI SAS

# DEVENEZ ACTEUR

## INITIEZ-VOUS AUX PREMIERS SECOURS

**ALERTER**



**MASSER**

**DÉFIBRILLER**



**POSER UN GARROT**

Il y a des gestes qui sauvent  
**Suivez une initiation\* gratuite de deux heures**  
**#lesgestesquisauvent**

Pour vous former



les samedi 13, 20 et 27 février, de 14h à 16h  
caserne des Sapeurs Pompiers d'Altkirch  
formation ouverte à toutes les personnes âgées de plus de 10 ans

\*Cette initiation n'équivaut pas à la formation PSC1

en savoir plus : <http://goo.gl/duuYpA>



# Brigade Verte

Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin

Les domaines d'intervention des gardes champêtres du secteur de Walheim sont très variés : un troupeau de moutons en divagation, un chien errant capturé et transporté en fourrière, l'incinération de végétaux, de papiers ou plastiques, des plaintes suite à l'utilisation d'une tondeuse les jours fériés, des infractions en matière de chasse ou de pêche, la circulation de véhicules dans les espaces naturels, ... la liste est longue et non exhaustive ! Mais intéressons-nous aujourd'hui à un domaine entrant dans le cadre de la santé publique :

## Les plantes invasives

### LA BERCE DU CAUCASE

Comme son nom l'indique, cette plante est originaire du Caucase. Excellente fourragère, Staline a convaincu les paysans russes d'en planter, jusqu'à ce que sa toxicité soit prouvée.

En effet cette magnifique ombelle blanche, pouvant atteindre 4 mètres de hauteur, dont la sève est photo sensibilisante, peut provoquer de graves brûlures.

#### Reconnaitre la plante

Plante herbacée, pouvant atteindre entre 2 et 3 mètres de hauteur, elle aime l'humidité et affectionne particulièrement le bord des cours d'eau. Les fleurs sont des ombelles d'un diamètre impressionnant composées de quantité de petites fleurs blanches. Les feuilles peuvent atteindre 1 mètre de long sur 50 cm de large. Les tiges d'un diamètre de 5 à 10 cm, sont cannelées, souvent tachetées de pourpre et couvertes de poils blancs.

Les fruits sont des diakènes, secs, ovales et largement ailés, à odeur de résine.

#### Méthode de lutte

Ne « cultivez » pas cette plante et informez les propriétaires de jardins et les riverains des risques pour la santé et la biodiversité.

Pour cette plante vivace, la meilleure gestion est de prélever les ombelles dans des sacs, avant que les graines ne soient mûres, et de les incinérer (surtout pas de compostage).

Pour les petits foyers ou les zones en cours de colonisation, on privilégiera l'arrachage annuel des pieds en prenant soin de prélever 10 à 20 cm de racine (pour éviter les repousses) jusqu'à épuisement de la banque de graines du sol (3 à 5 ans).

Pour les foyers plus importants, les moyens se concentreront sur le contrôle de la montée en graine avec un suivi annuel : prélèvement des ombelles des individus matures, décaissement des 5-10 cm de sol superficiel et élimination adaptée des sols souillés (incinération, filtrage).

La fauche régulière ou le pâturage précoce, conseillés pour affaiblir la plante, retardent la montée en graine sans forcément l'empêcher. Ces opérations peuvent compliquer le repérage des ombelles car les individus matures sont prostrés. Sa présence est mal connue, aidez-nous à la localiser.



#### Règlementation

La présence de la Berce du Caucase modifie les milieux naturels et appauvrit la faune et la flore native. Elle se développe en forte densité et peut se disperser rapidement si les graines sont transportées le long d'une rivière.

Malgré sa dangerosité, elle ne fait l'objet, pour l'instant, d'aucune réglementation.

**Toutefois, les zones colonisées sont dangereuses et doivent par conséquent être signalées.**

## L'AMBROISIE à FEUILLES d'ARMOISE

Cette plante est apparue en Alsace au début des années 2000.

Elle est déjà bien implantée dans d'autres régions de France, notamment en région Rhône-Alpes où elle pose de nombreux problèmes d'allergies sous forme diverses : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire ou eczéma mais aussi fatigue ou insomnie. Les symptômes apparaissent aux environs de mi-août, période à laquelle la plante libère son pollen.

6 à 12% de la population serait sensible à l'ambroisie.

### Reconnaitre la plante

Elle apparaît sous forme de cotylédons entre avril et mai.

Elle pousse généralement sur les terrains vagues, les bords de route, les voies ferrées mais affectionne aussi les cultures de printemps, particulièrement le tournesol, mais aussi le maïs.

Les graines pouvant se retrouver dans les mélanges de graines pour oiseaux, surveillez les abords des mangeoires à oiseaux.

Les inflorescences apparaissent fin juin, juillet. Les fleurs de couleur jaune libèrent leur pollen vers la mi-août jusqu'à septembre.

Les tiges sont généralement poilues, fortement ramifiées, d'une hauteur de 70 cm en moyenne. Les tiges deviennent rougeâtres avec le temps.

Sa hauteur de croissance dépend de la nature du sol et de l'ensoleillement. Elle varie entre 10 et 180cm

La couleur de la face supérieure des feuilles est identique à la couleur de la face inférieure.



### Méthode de lutte

Pour une efficacité maximum, la plante doit être arrachée avant la formation des graines.

Les méthodes de lutte sont variées : elles vont du simple arrachage pour quelques pieds à des solutions de broyage, binage, déchaumage ou désherbage en fonction de l'étendue ou de la nature du sol.

### Règlementation

Dans le Haut-Rhin, un arrêté préfectoral du 12 octobre 2006 rend obligatoire la destruction de cette plante.

## **L'ambroisie est l'affaire de tous**

En cas de suspicion, merci de contacter les gardes champêtres de la Brigade Verte de Walheim à l'adresse mail suivante : [walheim@brigade-verte.fr](mailto:walheim@brigade-verte.fr)

Pour plus d'informations :

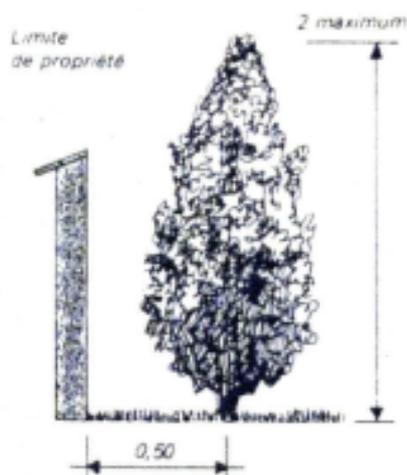
**Brigade Verte** (7j/7)  
03.89.74.84.04

[www.brigade-verte.fr](http://www.brigade-verte.fr) (nouveau site)

## Les règles de distance

Les règles de distance concernant les plantations d'arbres isolés ou réunis en haies, en bois ou en forêt s'appliquant à toutes propriétés privées, closes ou non, urbaines ou rurales (*art. 671 du code civil*). Cette distance est fixée en fonction de la hauteur des arbres.

Pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres, il faut respecter une distance minimale de 2 mètres par rapport à la limite séparative. (*distance entre l'axe du tronc et la limite de propriété*)



Tout arbre ne dépassant pas 2 mètres de haut doit être planté à 0,50 m au moins de la limite séparative. (*distance entre l'axe du tronc et la limite de propriété*)

## A savoir

Les différents, qui résultent de l'application de ces règles relèvent exclusivement de la compétence du juge (*en principe le tribunal d'instance*). Mais dans tous les cas, trouver un accord amiable entre voisins est sans doute le meilleur moyen de protéger un arbre et la vie qu'il représente.

## Cette disposition ne s'applique pas

- aux arbres plantés en espaliers le long d'un mur de séparation et ne dépassant pas la crête du mur ;
- aux arbres des propriétés privées plantés en bordure de voies publiques.

1 - Si la distance légale minimale n'est pas respecté (*art. 672 du code civil*) :

- si l'arbre de plus de 2 mètres de hauteur est à moins de 50 centimètres de la limite de propriété, le voisin peut demander que l'arbre soit arraché ;
- si l'arbre (*de plus de 2 mètres de hauteur*) est planté à moins de 2 mètres et à plus de 50 centimètres de la limite de propriété, le voisin peut demander que l'arbre soit étêté (*à hauteur de 2 mètres*)

Toutefois, les plantations peuvent être conservées quand :

- il y a une convention écrite entre les propriétaires voisins concernées,
- l'arbre a plus de 30 ans.

2 - Si des branches d'arbres (*plantés à distance réglementaire*) dépassent sur la propriété voisine (*art. 673 du code civil*), le voisin peut exiger que le propriétaire élague les branches des arbres, mais ne peut en aucun cas le faire lui-même.

3 - Si des racines, ronces ou brindilles dépassent la limite de propriété (*art. 673 du code civil*), le voisin peut les couper lui-même.

4 - Si des fruits tombent chez le voisin (*art. 673 du code civil*), ceux-ci lui appartiennent dès qu'ils sont (*naturellement*) tombés. En revanche, tant que les fruits pendent à des branches, même si celle-ci dépassent la limite séparative, ils continuent à appartenir au propriétaire de l'arbre.

Il est toutefois possible de déroger à l'une ou l'autre de ces règles (voir à toutes), dès lors qu'il y a un commun accord entre propriétaire voisins (par écrit de préférence...).

L'arbre peut être à l'origine de problème de voisinage :

Chacun est responsable de ses arbres :

En principe le propriétaire, mais aussi, pour les questions d'entretien d'élagage, le locataire ou l'usufruitier.

Si un arbre cause un dommage, un propriétaire sera tenu de réparer ce dommage. Inversement, si un voisin cause un dommage à un arbre, il sera responsable du préjudice qu'il aura causé.

## L'arbre vos droits et vos obligations

**Vous habitez en milieu urbain et vous désirez clore votre propriété avec des plantations :**  
(art. 663 du code civil)

En accord avec votre voisin, vous pouvez décider que la clôture entre vos habitations soit une haie ou une rangée d'arbres. Vous devez obtenir un consentement du propriétaire voisin avant de commencer les travaux. En cas de refus de celui-ci, l'autorisation du juge (tribunal d'instance ou de grande instance) est nécessaire. Les frais de clôture sont partagés.

**Votre propriété et celle de votre voisin sont séparées par une clôture végétale présumée mitoyenne, c'est-à-dire sur laquelle chacun dispose d'un droit de copropriété :**  
(art 666 à 670 du code civil)

Chacun a droit pour moitié aux fruits et produits des arbres (droit de récoltes). Si un des propriétaires détruit ou transforme les arbres ou plantations formant clôture dans la limite de sa propriété, il doit reformer sa limite.

**Les copropriétaires sont tenus d'entretenir la clôture mitoyenne qui se fait à frais communs.**

## L'arbre et la copropriété

Dans une copropriété, les plantations, qu'elles soient situées sur les parties communes ou sur les parties privatives, représentent un élément primordial du cadre de vie...

**Les plantations sur les parties privatives**

Chaque copropriétaire jouit librement des parties privatives, comme un propriétaire normal.

Sous la double condition de ne porter atteinte, ni aux droits des autres copropriétaires, ni à la destination de l'immeuble, il a le droit de planter des arbres, d'entretenir espaces verts et jardins, le tout à sa charge.

Chaque règlement de copropriété doit préciser la « destination de l'immeuble ». On peut ainsi imaginer une copropriété dont la destination, outre son usage d'habitation, serait de favoriser au maximum les plantations.

**Les plantations sur les parties communes**

Sur les parties communes, tout est fixé par le règlement de copropriété.

L'assemblée générale de la copropriété peut statuer, le cas échéant, modifier ou adopter ce règlement.

Les décisions relatives aux plantations sont prises par l'assemblée générale des copropriétaires à la majorité simple (décision de planter, etc...).

L'entretien des plantations est à la charge de la copropriété, représentée par son syndic.

## ENTRETIEN DES HAIES ET DES TROTTOIRS

Les espaces verts ont une influence considérable sur la vie des hommes ; ils ont des vertus apaisantes, améliorent la qualité du cadre de vie, ont un intérêt écologique et/ou paysager, apportent l'ombre et la fraîcheur l'été, renouvellent l'oxygène de l'air, régulent l'hygrométrie, etc... Cette présence salubre à certains égards peut, dans certains cas, présenter des inconvénients et constituer une véritable gêne à la mobilité, sur les trottoirs où les personnes valides et/ou les personnes à mobilité réduite (PMR) évoluent.

Aussi, leur implantation pas toujours très appropriée et leur croissance peuvent poser des problèmes au niveau de l'accessibilité.

Tous les riverains sont invités à nettoyer (balayage, désherbage mécanique ou thermique...) les trottoirs et caniveaux jouxtant leur propriété de façon à maintenir un état de propreté correct.

## TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT SUR LES COURS D'EAU, RUISSEAUX, TALUS ET FOSSÉS

Il est important de bien faire la distinction entre l'entretien régulier et l'aménagement. L'entretien régulier a pour objet principal la gestion des embâcles et de la végétation présente le long des cours d'eau. En revanche, des interventions plus importantes sur le lit du cours d'eau ou sur les berges relèvent de l'aménagement.

Les opérations d'entretien sont indispensables et obligatoires.

### L'entretien régulier des fossés et des cours d'eau :

→ une nécessité et une obligation réglementaire.

Les fossés sont des ouvrages artificiels destinés à l'écoulement des eaux. Ils sont destinés à assurer des fonctions d'intérêt privé ou d'intérêt général :

- drainage des parcelles par l'écoulement de l'eau retenue en excès dans les terres, notamment pour permettre d'améliorer les usages des sols (activités économiques) telles que les cultures agricoles et les productions forestières ;
- évacuation des eaux de ruissellement présentes sur les chemins, rues, routes et autoroutes pour la sécurité de ses usagers.

Tout propriétaire riverain d'un fossé est tenu d'assurer son entretien régulier afin de le maintenir en bon état de fonctionnement et de lui permettre d'assurer sa fonction de libre écoulement des eaux provenant de l'amont de sa propriété.

### Qu'est ce que l'entretien courant d'un fossé ?

L'entretien courant consiste à périodiquement (en général tous les ans selon les usages locaux) :

- enlever les embâcles, tels que les branches d'arbre ou les atterrissements - amas de terre, de sable, de graviers, de galets - apportés par les eaux ;
- curer le fossé, c'est-à-dire nettoyer en retirant les matériaux indésirables pour le ramener à son état initial et restaurer sa fonctionnalité hydraulique.

### Cet entretien est-il soumis à procédure administrative ?

NON, sauf exceptions. Ces opérations ne nécessitent aucune formalité administrative préalable dès lors que le fossé entre-

Nous rappelons que les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées de façon à ne pas gêner le passage des piétons, les câbles électriques ou téléphoniques ainsi que les panneaux de signalisation. Les plantes ne doivent pas empiéter sur le domaine public. Merci de respecter les distances minimum de plantation selon le code civil : au minimum à 2 m de la limite de la propriété si l'arbre ou l'arbuste mesure plus de 2 m et à 0,50 m si la hauteur est inférieure à 2 mètres.

La période hivernale correspond généralement à l'entretien des haies.

Afin de préserver la petite faune, la taille et l'entretien des haies doivent être terminés avant le 15 mars.

**Un arrêté préfectoral interdit en effet la taille et la destruction des haies entre le 15 mars et le 31 juillet**, afin de permettre à la nombreuse faune qu'elles abritent, notamment les oiseaux, de bénéficier des meilleures conditions durant la période de reproduction.

tenu reste dans son état initial et que le cheminement des eaux n'est pas aggravé ou modifié au détriment des propriétaires riverains situés en aval du fossé.

Les cours d'eau sont des milieux naturels complexes. Ils permettent l'écoulement des eaux et des sédiments de l'amont vers l'aval et facilitent le drainage naturel des terres ; mais ils constituent également des habitats naturels assurant la vie et la reproduction des espèces aquatiques à préserver, et parfois de véritables réservoirs de biodiversité. Les cours d'eau sont donc protégés et régis par le Code de l'environnement afin de permettre le maintien de leur bon état écologique et d'un environnement de qualité (article L-210-1 du code de l'environnement : "l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation").

### Qu'est ce que l'entretien courant d'un cours d'eau ?

Un entretien régulier du cours d'eau est nécessaire pour permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer à son bon fonctionnement écologique.

Cet entretien régulier consiste à procéder de manière périodique (en général tous les ans selon les usages locaux) à des actions parmi les opérations suivantes :

- entretenir la végétation des rives par élagage ou recépage ponctuel (action de couper un arbre près du sol pour favoriser de nouvelles pousses), sans dessoucher afin de ne pas déstabiliser les berges ;
- enlever les embâcles les plus gênants, tels que les branches et troncs d'arbre, qui gênent fortement la circulation naturelle de l'eau ;
- déplacer ou enlever éventuellement quelques petits atterrissements de sédiments – amas de terre, de sable, de graviers, de galets, de vases apportés par les eaux – à condition de ne pas modifier sensiblement la forme du gabarit de la rivière ;
- faucher et tailler éventuellement les végétaux se développant dans le lit du cours d'eau conformément aux anciens règlements et usages locaux.

Source ONEMA (office national de l'eau et des milieux aquatiques)



Une première européenne : mettre à la disposition des personnes en recherche d'emploi les meilleurs services digitaux possibles.

L'Emploi Store est LA plateforme web qui regroupe tous les services digitaux de l'emploi et de la formation en un lieu unique, en toute gratuité. Plus de 160 services issus de Pôle emploi, mais aussi des acteurs privés de l'emploi et de la formation, sont disponibles sur ce site.

Simple d'utilisation et structurée en 4 centres d'intérêt (choisir un métier, se former, préparer sa candidature, trouver un

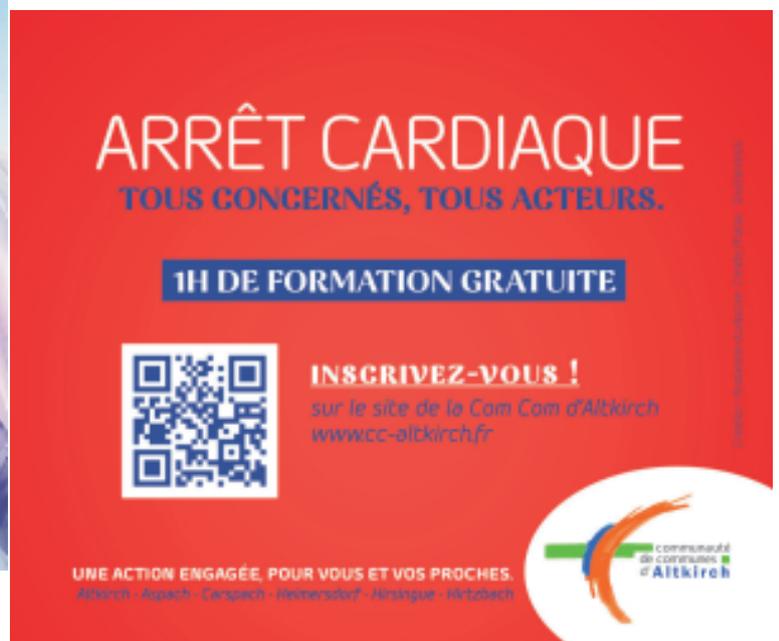
emploi), trouvez en quelques clics le service le plus adapté à votre besoin :

Envie de monter en compétences ? Formez-vous avec les cours en ligne gratuits (MOOC) ! Vous préparer à un entretien d'embauche ? Utilisez le simulateur virtuel ! Vous souhaitez changer de voie professionnelle ? Envisagez cette évolution à l'aide d'un *serious game* (jeu avant tout pédagogique) ! Envie d'un CV original ? Démarquez-vous en réalisant un CV vidéo !

A découvrir dès maintenant en vous rendant sur [www.emploi-store.fr](http://www.emploi-store.fr) ou en flashant le QR code ci-contre.



## Formation



## Information



## RENTRÉE 2016

### INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE POUR LES ENFANTS NÉS EN 2013

Merci de passer au préalable en mairie avec les documents suivants :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance.
- un justificatif de domicile.
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique.

La mairie vous délivrera un certificat d'inscription, ainsi que des feuilles de renseignements à compléter qu'il vous faudra présenter à la directrice lors de l'inscription à l'école.

**La directrice vous recevra uniquement sur RDV au 09.60.48.14.11 entre le mardi 23 février 2016 et le vendredi 18 mars 2016 à l'école élémentaire sur les créneaux suivants : les mardis de 8h30 à 17h30 et les autres jours après 16h00.**

La directrice,  
Aurélie KARRER



## Réserve communale de sécurité civile

Vous voulez en savoir plus sur la RCSC, que vous soyez déjà inscrit ou non (le formulaire d'inscription est toujours disponible sur le site communal) ? Participer activement à l'organisation communale des secours en cas de crise vous intéresse ?

Une réunion d'information aura lieu le **mardi 8 mars 2016 à 20h15** à la mairie.

Les enjeux et les objectifs vous seront présentés ainsi que les modalités de participation.

revoir aussi l'article sur la  
RCSC en page 10 du TA04

## Nos grands anniversaires pour l'année 2016

100 ans M. GRIENENBERGER Nicolas né le 10/07/1916  
 96 ans Mme BURG Y Marie-Louise née le 23/08/1920  
 95 ans Mme SCHURCH Berthe née le 06/03/1921  
 95 ans Mme BOHRER Suzanne née le 16/09/1921  
 93 ans Mme STOESSEL Suzanne née le 28/05/1923  
 92 ans M. GOMEZ François né le 11/02/1924  
 92 ans Mme GOMEZ Jeanne née le 18/06/1924  
 91 ans Mme PFLIEGER Marthe née le 22/05/1925  
 91 ans Mme BURG Y Claire née le 20/08/1925  
 91 ans Mme BROBST Jeanne née le 10/09/1925  
 91 ans Mme DAVERIO Marie née le 21/11/1925  
 90 ans M. STOESSEL Fernand né le 28/02/1926  
 90 ans M. BURG Y Gérard né le 28/11/1926  
 88 ans Mme GOMEZ Marie-Madeleine née le 01/05/1928  
 87 ans Mme MARTIN Jeanne née le 12/05/1929  
 87 ans Mme FELLET Maria née le 03/07/1929  
 87 ans Mme CARTRON Mariette née le 07/10/1929  
 86 ans M. LERDUNG Fernand né le 20/05/1930  
 86 ans M. OTTIE Maurice né le 13/06/1930  
 86 ans Mme BIENTZ Jacqueline née le 16/06/1930  
 86 ans Mme SCHURCH Marie-Louise née le 24/08/1930  
 86 ans M. RAPP Pierre né le 02/09/1930  
 84 ans Mme SCHOENIG Marie-Thérèse née le 15/02/1932  
 84 ans Mme PFAUWADEL Léonie née le 02/04/1932  
 84 ans Mme BURG Y Germaine née le 07/12/1932  
 83 ans M. PFLIEGER André né le 07/01/1933  
 83 ans M. DEYBER Joseph né le 30/03/1933  
 83 ans M. SCHOENIG Aimé né le 21/06/1933  
 83 ans Mme STOESSEL Marie-Louise née le 01/10/1933  
 83 ans Mme ELLENBACH Christiane née le 11/11/1933

83 ans M. STOESSEL Gérard né le 21/12/1933  
 82 ans Mme EICHER Marie-Madeleine née le 22/07/1934  
 82 ans M. ENDERLIN Gaston né le 26/11/1934  
 82 ans M. FEDERSPIEL René né le 19/12/1934  
 82 ans M. FREYBURGER Richard né le 11/05/1934  
 82 ans Mme MANTOANI Suzanne née le 25/11/1934  
 82 ans Mme MEYER Jacqueline née le 28/08/1934  
 82 ans Mme STOESSEL Denise née le 21/08/1934  
 82 ans M. STOESSEL Maurice né le 24/02/1934  
 82 ans Mme LERDUNG Marguerite née le 21/03/1934  
 81 ans Mme HUBER Jacqueline née le 12/02/1935  
 81 ans Mme GANSER Frieda née le 06/03/1935  
 81 ans M. CHRUSTEN Roger né le 02/05/1935  
 81 ans Mme DEYBER Suzanne née le 12/08/1935  
 81 ans Mme SCHUFFENECKER Jacqueline (21/08/1935)  
 81 ans M. HERBACH Yves née le 30/12/1935  
 81 ans M. ELLENBACH Bernard né le 31/12/1935  
 80 ans M. HELL Jean-Marie né le 04/02/1936  
 80 ans M. MULLER René né le 04/02/1936  
 80 ans M. STOESSEL Raymond né le 07/02/1936  
 80 ans M. STOESSEL Jeannette née le 19/02/1936  
 80 ans Mme MARAVIGLIA Monique née le 07/03/1936  
 80 ans M. OTTIÉ Jean-Pierre né le 18/03/1936  
 80 ans Mme LEDY Suzanne née le 10/04/1936  
 80 ans Mme OTTIÉ Anne-Marie née le 04/11/1936  
 80 ans M. MEYER René né le 24/12/1936



## Le repas des aînés

Le 10 janvier a eu lieu le repas de nos aînés organisé par le CCAS et le conseil municipal. Outre l'animation assurée par "Coccy Night", les enfants préparés par Frédérique et la Chorale Sainte Cécile ont apporté leur contribution pour rendre cette journée très agréable. Le flambage du cuissot de veau a également rencontré un succès certain...



## Les "grands anniversaires" fêtés depuis la dernière parution

- 80 ans STOESSEL Raymond  
HELL Jean-Marie  
MULLER René  
ELLENBACH Bernard  
HERRBACH Yves
- 81 ans FEDERSPIEL René  
ENDERLIN Gaston  
MANTOANI Suzanne
- 82 ans STOESSEL Gérard  
ELLENBACH Christiane
- 83 ans PFLIEGER André  
BURGY Germaine
- 86 ans CARTRON Mariette
- 89 ans BURGY Gérard



Félicitations et  
meilleurs voeux de  
santé et de bonheur  
à toutes et à tous.

## à l'honneur

Le samedi 7 novembre 2015 a eu lieu la cérémonie de remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale :

- échelon vermeil à Mme Angèle PINEIRO et M. Michel SCHOBER,
- échelon argent à M. Gérard GRIENENBERGER.

M. Marcel CLAUDE a également été mis à l'honneur à l'occasion de son départ à la retraite après de nombreuses années passées au service de la commune.

Tout Aspach adresse ses sincères félicitations aux récipiendaires et les remercie pour leur dévouement et leur engagement.



## Naissances

- Le 4 avril 2015 Loïc Frédéric RIETH de Loïc RIETH et Anaïs BONTE
- Le 18 juin 2015 Alban Eric LIDY de Sébastien LIDY et Angélique LOTITO
- Le 24 juillet 2015 Elsa KLEIBER de Joël KLEIBER et Elodie HELLEC
- Le 16 novembre 2015 Jules, Victor, Joseph DIETSCH de Nicolas KLEIN et Christelle DIETSCH
- Le 21 novembre 2015 Gabriel ZUSSLIN de Thiebault ZUSSLIN et Sophie ZURBACH
- Le 25 décembre 2015 Timéo DUFLOS WALTER de Cedric DUFLOS et Sandra WALTER
- Le 10 janvier 2016 Lyam LOPES PESTANA de Joao Lauriano LOPES PESTANA et Eve SCHADE
- Le 13 janvier 2016 Maude, Romy SCHUMMER de Maxence SCHUMMER et Julie SCHMITT



Félicitations aux heureux parents et bienvenue à ces nouveaux Aspachois !

## Mariage

- Le 17 octobre 2015 Raymond PFLIEGER et Irène LHOMME



Nous vous présentons nos sincères félicitations !

## Le calendrier des fêtes

<b>FEVRIER</b>	20	Repas carpes frites UNC
	21	Repas paroissial
	28	Randonnée ASCLA
<b>MARS</b>	1	Réunion Club des Aînés
	4 au 19	Théâtre en français
	6	Repas carpes frites APL
	12	Vente de brioches (Donneurs de Sang)
	20	Randonnée ASCLA
<b>AVRIL</b>	3	Loto (Comité des Fêtes)
	5	Réunion Club des Aînés
	9	Portes ouvertes club d'astronomie (1)
	17	Théâtre de la Marelle (salle polyvalente)
	24	Randonnée ASCLA
<b>MAI</b>	1	Profession de foi
	3	Réunion Club des Aînés
	5	Confirmation
	7	Célébration de la victoire
	8	Marché aux puces
	13	Don du sang
	29	Première communion
<b>JUIN</b>	5	Marche gourmande (Basket Altkirch)
	7	Réunion Club des Aînés
	25-26	Randonnée ASCLA

(1) voir détails page 35

Le 14 janvier dernier, la Commission de l'Information a rencontré les quatre passionnés d'histoire dont les travaux ont abouti à l'élaboration de l'exposition sur l'évacuation d'Aspach en 1915. Cette exposition a largement contribué à la réussite de la commémoration de cet événement.

## La préparation de cette commémoration...

### QUELQUES DÉTAILS

Une équipe aspachoise passionnée d'histoire locale a commencé il y a quelques années par rassembler un maximum d'informations et surtout de photographies sur ASPACH et ses habitants.

De façon tout à fait informelle, ils se ren-

contrent au gré de leurs envies et de leurs emplois du temps... Ils ont réussi à collecter un certain nombre d'informations et d'illustrations sur ASPACH. Ces précieuses informations sur notre village nous permettent de nous approprier notre histoire. C'est aussi une manière de collecter des informations pour les générations futures.



### CHACUN A SA « SPÉCIALITÉ » :

Marie-Anne STIMPFLING s'attache à traduire un certain nombre de documents d'archives en langue allemande.

Liliane REICHLIN possède une collection de cartes postales d'antan, riches en informations. Michel MARTIN connaît très bien l'histoire d'ASPACH, et de certaines familles.

Jean-Claude SCHIEHLE s'occupe du scan de centaines de photos du village et des villageois. Impliqué dans l'Association Kilianstollen, il a pu s'appuyer aussi sur les compétences de ses membres, en particulier les connaissances très pointues de Jürgen EHRET sur les conflits de 1914-1918 dans le Sundgau ainsi que celles de Serge RENGGER, qui nous a également fait bénéficier d'une partie de sa précieuse collection d'uniformes français et allemands.

Comment nos quatre Aspachois se sont-ils retrouvés attelés à un projet d'une telle ampleur ? C'est Frédérique EBY et son équipe au travers de la "Commission Sociale, Sport, Loisirs, Scolaire et Culturelle" d'ASPACH qui lance l'opération : "les 100 ans de la commémoration de l'évacuation d'ASPACH" auprès de nos experts. Il aura fallu ensuite à cette équipe plus d'un an de travaux sur l'évacuation d'Aspach en décembre 1915 pour organiser cette belle exposition animée en décembre dernier.

Comme précisé par J.-C. SCHIEHLE, « le plus long et le plus fastidieux est le scan des cen-

taines de photographies. Sans compter tous les aspects de confidentialité qu'il faut gérer ». Et Michel MARTIN précise : « C'est un fort investissement personnel ».

Michel MARTIN a d'ailleurs fait le déplacement cet été dans le Bas-Rhin afin de rencontrer les communes et les familles bas-rhinoises qui ont accueilli nos villageois lors de l'évacuation du village pour recevoir leurs témoignages et leurs photographies. Les Maires de plusieurs de ces communes bas-rhinoises se sont déplacés et fait le chemin inverse de nos exilés pour les commémorer avec nous en décembre. Un grand merci à eux pour leur implication qui fait encore honneur au sens de l'accueil de leur commune il y a 100 ans, et qui peut-être permettra de sensibiliser des familles qui pourraient avoir gardé des documents ou des courriers malgré les aléas de l'histoire...

N'hésitez pas à contacter ces passionnés d'histoire si vous souhaitez faire partager des informations sur notre village ASPACH : son architecture, ses habitants, vos anciennes photographies... Bref tout ce qui pourra contribuer à compléter leurs archives et enrichir la connaissance de notre histoire commune.

Céline Stévanovic

« C'est un fort investissement personnel »

## Retour sur la commémoration du 12 et 13 décembre 2015

Cette commémoration, qui a rassemblé de nombreux Aspachois le 12 décembre dernier à la salle polyvalente, fut plus qu'une commémoration : à l'échelle de notre village, ce fut un nouvel événement, « hors du commun » selon les termes des DNA qui l'ont relayé avec enthousiasme, comme leurs confrères de l'Alsace. Un événement qui a créé des liens entre les Aspachois curieux de connaître ou reconnaître ceux qui nous ont précédé ici,

avec des descendants aspachois parfois même, des liens entre les générations aussi puisque les enfants de l'école ont été les premiers à visiter l'exposition avec leurs enseignantes et ont participé à l'inauguration avec la chorale Sainte Cécile. Un événement souligné

enfin par la présence, aux côtés de notre maire, Fabien SCHOENIG, des Maires de Matzenheim et Mussig ainsi que des représentants de Mutterholz dans le Bas-Rhin, l'adjointe au maire de Mulhouse (originaire de notre village), des Maires de Carspach, Hirtzbach, Saint-Bernard, du député maire d'Altkirch ainsi que de Conseillers Départementaux, inscrivant ce jour, avec tous les Aspachois réunis, au calendrier des moments forts de la vie de notre village. N'oublions pas que le Cercle d'Histoire de nos voisins de Spechbach, qui travaille de la même façon sur son histoire, s'est associé aussi à cette première à Aspach.

### UN TRAVAIL DE PASSIONNÉS

Les chevilles ouvrières de cet événement, en l'occurrence Jean-Claude SCHIEHLE, Michel MARTIN, Marie-Anne STIMPFLING et Liliane REICHLIN ont fait pendant plus d'un an un travail de fourmi qui est devenu un véritable travail d'investigation, un minutieux travail d'historien. Il leur a fallu chercher des sources, photos, témoignages, archives,... : la matière première de l'historien ! Puis les confronter, les traduire parfois (à partir du vieil allemand dont l'écriture est une difficulté supplémentaire pour nos contemporains), débrouiller le moindre indice (une date ou un détail d'une maison, un galon, un visage déjà vu une centaine de photos plus tôt,...), traquer le moindre souvenir, tout en prenant garde aux inévitables trahisons de la mémoire, donc en croisant si possible les renseignements, exactement comme dans une enquête policière, mais quatre générations et quelques changements d'administration après les

événements... bref défricher véritablement un espace vierge de connaissances pour tâcher de remettre un nom, un visage sur les habitants d'Aspach qui ont dû quitter leur maison, leurs bêtes et leurs biens, lorsque l'ordre d'évacuation est tombé, Aspach étant situé sur la ligne de front allemande, juste sous les tirs des français.

Outre le fruit du travail des Aspachois, cette remarquable exposition a été largement enrichie par la contribution

de l'Association Kilianstollen 1918, basée à Carspach, notamment avec les apports de Serge RENGGER, collectionneur qui s'intéresse plus particulièrement aux conditions de vie des soldats de 14-18, et donc à l'habillement et aux équipements de ceux-ci,

mais aussi ceux de Jürgen EHRET : lui s'est plutôt spécialisé dans les archives, spécialement les livres écrits par les officiers de cette époque, mais s'intéresse aussi beaucoup aux photos. Il peut donc apporter des éléments très précis à des questions sur l'organisation de l'armée ou des infrastructures par exemple.

La question de l'évacuation en 1915 fut une loupe particulière avec laquelle nos historiens ont reconsidéré leurs collections de photos anciennes, les éléments déjà glanés ça et là, depuis des années. Cependant ils ont rapidement vu avec un certain effroi, à quel point certains documents faisaient cruellement défaut, et combien peu nombreux étaient les Aspachois d'il y a à peine quatre générations qui laissaient des traces derrière eux. Que de questions sans réponses encore... Pourtant c'est ainsi que l'on peut tenter de construire la vérité historique : en partant des faits, des documents, sans idée préconçue. C'est une

inauguration de  
l'exposition  
(photo G. Cognard)



histoire à hauteur d'homme, de femme, d'enfant. L'émotion ne fait pas bon ménage avec la vérité souvent, et l'historien s'en méfie. Mais rendre un nom, un visage, une maison à ces gens, c'est redonner un peu d'humanité à ces gens qui nous ont précédé dans ces lieux, c'est essayer de comprendre l'être humain. En attendant les quatre passionnés sont sur de nouvelles pistes ou espèrent bien trouver de nouveaux documents de type administratif (comme ceux qui permettaient aux familles évacuées de toucher 1 DM par jour pour subvenir à leurs besoins) qui espérons-le élargiront bientôt la liste des déplacés, afin de redonner un nom au moins aux nombreuses personnes tombées dans l'oubli.

En cherchant à comprendre ces gens-là, si loin de notre mode de vie actuel, et si près qu'ils sont encore dans les souvenirs, nous nous sommes rapprochés d'eux... et incidemment, nous nous sommes questionnés : qu'aurions-nous fait à leur place ? Comment nous serions-nous sentis, à pied, dans la neige peut-être quelques jours avant Noël, avec une toute petite valise à la main, les enfants et les parents âgés serrés autour de nous, pour rejoindre la gare de Zillisheim et partir vers des contrées inconnues, où l'on ne parlait d'ailleurs même pas le même alsacien qu'à la maison... ? Partir pour ne

rentrer que quatre longues années plus tard : toute une vie entre parenthèses, presque inconnue, à laquelle Aspach a rendu hommage. Ce travail a révélé aussi le brassage des familles, car l'exil est parfois devenu définitif, des Aspachois ayant fait le choix douloureux de tout quitter pour s'installer définitivement en Allemagne, lorsqu'une opportunité de travail pouvait s'offrir. D'autres ont subi les difficiles conditions de la déportation dans le sud de la France, ainsi qu'en témoigne le journal de l'un d'eux, retrouvé et traduit par Marie-Anne STIMPFLING (voir TA n°2). Ceux-là se sont ensuite retrouvés dans l'impossibilité de donner de leurs nouvelles pendant de longues années, les lettres étant bloquées par la ligne de front qui ne bougeait plus et le courrier ne pouvant évidemment être distribué chez « l'ennemi ». Là encore, nous pouvons à peine imaginer le calvaire de ces familles séparées.

Aujourd'hui, les photos de familles ne nous renseignent pas seulement sur les Aspachois d'hier et leur généalogie : elles nous les montrent devant leur maison souvent, et nous pouvons aussi reconstituer l'évolution de la société et de notre cadre de vie. D'ailleurs, bien que les témoignages sur les dommages de guerre fassent cruellement défaut, il semblerait qu'il n'y ait pas eu tant de destructions que ça, car on identifie encore un certain nombre de maisons, malgré les transformations pour

suivre les nouvelles modes architecturales (comme celle qui consistait à cacher les colombages) ou pour avoir le confort moderne...

Tous ceux qui comme nous ont apprécié la riche documentation de l'exposition remercient du fond du cœur les familles qui ont prêté leurs photos : c'est une mine ! Les photos sont donc désormais si possible scannées, afin d'être sauvegardées numériquement, et rendues très vite à leurs propriétaires.

Nos enquêteurs constatent parfois la richesse des témoignages de personnes très âgées : il faudrait vraiment pouvoir également les enregistrer, ne serait-ce que pour pouvoir mieux les étudier.

## DU PASSÉ AUX PROJETS

De nombreux courriers et documents sont encore à étudier. Les historiens ont encore du pain sur la planche, mais il faut surtout sensibiliser les familles qui détiennent encore des

« vieux papiers » de cette époque de leur intérêt historique et éviter à tout prix qu'ils ne partent à la poubelle. C'est pourquoi, chers Aspachois, si vous avez dans vos greniers de ces « vieux papiers », et que vous ne savez pas s'ils peuvent présenter un intérêt historique, avant tout geste irrémédiable, n'hésitez pas à poser la question à l'un de

nos quatre « chercheurs », qui vous répondront très sincèrement, loin de tout intérêt mercantile. Ce qu'ils font, ils le font uniquement parce que l'histoire, notre histoire, appartient à tout le monde. C'est bien pourquoi d'ailleurs Jean-Claude SCHIEHLE et ses compagnons d'archive préfèrent se rencontrer de façon informelle, gardant ainsi toute leur liberté d'action, en fonction de leurs centres d'intérêt.

Ainsi l'aventure, qui avait commencé bien avant la commémoration, se poursuivra bien après, car les chercheurs ont besoin de temps et leur curiosité ne sera jamais totalement satisfaite. D'autant qu'ils ont, et Michel MARTIN comme Jean-Claude SCHIEHLE l'affirment vigoureusement, le souci de transmettre le flambeau aux nouvelles générations : leur donner les repères historiques nécessaires, leur permettre de comprendre ce qu'est leur patrimoine et partager quelque chose de commun... Ils cherchent donc aussi ce qui pourrait motiver les jeunes et les pousser à s'intéresser à l'histoire.

D'ailleurs l'histoire a de l'avenir chez nous : Tout Aspach vous avait conté dans son premier numéro la découverte de la galerie du Kilianstollen et l'intérêt qu'elle avait suscité chez les chercheurs spécialistes de la période et même dans la presse internationale. Cette galerie reconstituée, dont vous avez pu voir une petite partie lors de la commémoration à

il faut surtout sensibiliser les familles qui détiennent encore des « vieux papiers » de cette époque de leur intérêt historique et éviter à tout prix qu'ils ne partent à la poubelle

Partir pour ne rentrer que quatre longues années plus tard : toute une vie entre parenthèses



photo M. Martin

Aspach, et les objets qu'elle contenait ont été exposés à Dresden (Allemagne), moyennant 300 000 € de travaux pour les mettre en valeur et les rendre accessibles à tout public. C'est aujourd'hui un beau cadeau, prêt à l'emploi, qu'ils nous font mais il reste à trouver de notre côté le lieu qui conviendra à ce précieux témoignage de la vie dans les tranchées. Si, comme nous l'espérons très fort, la commune de Carspach arrive à concrétiser le projet de l'accueillir - en même temps que la collection de Serge RENGHER - un centre

d'étude de la Première Guerre Mondiale verra peut-être le jour aux portes d'Aspach, pratiquement sur son site d'origine, ce qui pourrait potentiellement dynamiser le tourisme historique dans le Sundgau.

Florence Lavault

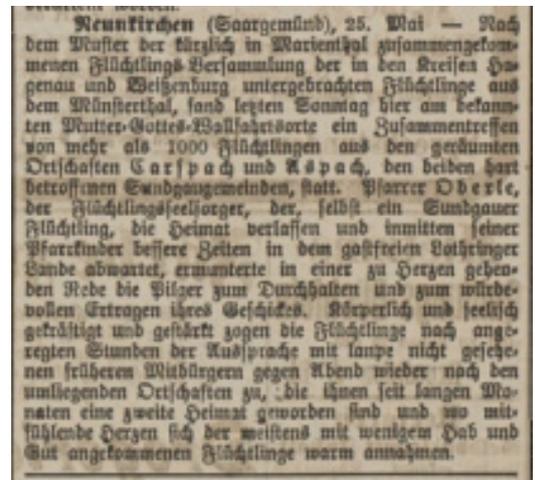
## Nouveau scoop !

Une toute nouvelle découverte complémentaire de Jürgen EHRET dans le journal « Oberelsässischer Volksfreund » au sujet de « notre » évacuation : cet article de presse du 27 mai 1916 mentionne une fête religieuse avec la participation de plus de mille réfugiés d'ASPACH et de CARSPACH et du curé OBERLE à NEUNKIRCH près de Sarreguemines. Les réfugiés avaient afflué des villages environnants à cette occasion et avaient eu plaisir à se revoir apparemment après les 6 premiers mois d'exil.

Ainsi de nouveaux documents continuent d'émerger et relancent nos passionnés d'histoire sur de nouvelles pistes toutes fraîches...



photo M. Martin



inauguration de l'exposition (photo G. Cognard)



## Lexique culinaire

En ce début d'année, quelques rappels bien utiles !

### A

**A brun** : Colorer légèrement des petits oignons.  
**A point** : Stade de cuisson appliqué généralement aux viandes rouges grillées et rôties, situé avant "bien cuit".  
**Accommoder** : Préparer un mets en vue de sa cuisson (saler, poivrer...).  
**Acidifier** : Verser du jus de citron ou du vinaigre (ou aciduler).  
**Anglaise** : Préparation pour panure composée de blancs d'oeufs, huile, eau, sel, poivre.  
**Aspic** : Préparation froide et moulée, comprenant de la gelée.

### B

**Bain-Marie** : Type de cuisson consistant à placer un récipient dans un plus grand contenant de l'eau bouillante.  
**Barde** : Tranche fine de lard gras ficelée sur des pièces de viande.  
**Beurre clarifié** : Beurre fondu puis décanté.  
**Beurre manié** : Beurre en pommade mélangé avec de la farine.  
**Beurre noisette** : Mettre du beurre à cuire dans une casserole, celui-ci dégage après son ébullition et juste avant sa coloration un délicieux parfum de noisette grillée.  
**Blanchiment** : Opération qui consiste à mettre à l'eau froide des aliments, de les porter à ébullition puis de les rafraîchir ensuite à l'eau courante.  
**Bleu** : Type de cuisson appliqué généralement aux viandes rouges et désigne une cuisson à peine cuite.  
**Blondir** : Colorer légèrement une substance dans un corps gras.  
**Bouler** : Faire une boule de pâte à la main.  
**Bouquet garni** : Il est constitué d'herbes aromatiques attachées entre elles par une ficelle. L'original est composé de branches de thym, de feuilles de laurier séchées et de quelques branches de persil.  
**Brouiller** : Cuire progressivement des oeufs battus assaisonnés, en les remuant constamment à feu doux à l'aide d'une spatule en bois.  
**Brunoise** : Légumes taillés très finement.

### C

**Chablonner** : Déposer une couche de chocolat fondu à l'aide d'un pinceau dans le but d'éviter au biscuit de se casser lorsqu'il sera imbibé avec un sirop. Permet également au gâteau de ne pas adhérer au plat de service.  
**Chinois** : Petite passoire fine de forme conique.  
**Chinoiser** : Filtrer un liquide ou semi-liquide en le passant dans un chinois.  
**Ciseler** : Couper des herbes ou des légumes en feuilles avec des ciseaux ou un couteau pour faire des fines lanières.  
**Concasser** : Concasser c'est couper ou hacher grossièrement un aliment.  
**Clouter** : Introduire des clous de girofle dans un oignon. Ou introduire à la surface d'une viande de petits bâtonnets de jambon, de truffes...  
**Compoter** : Cuire doucement et longuement.  
**Confire** : Conserver dans du sucre, de l'alcool, du vinaigre, divers fruits et légumes. Conserver dans leur propre graisse après cuisson lente et prolongée.  
**Contiser** : Inciser délicatement la peau d'une volaille, d'un gibier ou de certains poissons, pour y glisser une lamelle de truffe.  
**Court-bouillon** : Liquide composé d'eau, vin blanc sec en petite quantité facultatif, vinaigre de vin, légumes : carottes, oignons, branche de céleri, bouquet garni, aromates, poivre en grains, graines de coriandre.  
**Coulis** : Sauce épaisse obtenue par le broyage d'aliments.  
**Couverture** : Chocolat riche en beurre de cacao, utilisé en pâtisserie et en confiserie.  
**Croustade** : Fond de tartelette en pâte brisée cuit à blanc sans coloration.

### D

**Débrider** : Enlever, après cuisson, les ficelles qui maintiennent une viande.  
**Déglacer** : Faire dissoudre dans un liquide les sucs caramélisés au fond d'un récipient.  
**Dépouiller** : Eliminer durant la cuisson, la peau qui se forme à la surface d'une sauce.  
**Détendre** : Rendre plus fluide une préparation en lui ajoutant un liquide.  
**Dorer** : Déposer à l'aide d'un pinceau une fine couche de dorure, afin de lui donner une jolie couleur dorée après cuisson.

### E

**Ecosser** : Eplucher spécifiquement les graines des légumineuses.  
**Émonder** : Débarrasser une substance de son enveloppe. Se dit particulièrement des amandes, des noisettes, des pistaches.  
**Étouffée (à l')** : Cuisson qui consiste à faire cuire lentement les aliments dans leur jus en récipient hermétiquement fermé pouvant être placé au four.  
**Emulsionner** : Mélanger plusieurs matières grasses.  
**Evider** : Oter la partie centrale des pommes, poires...

- F** Flamber : Passer rapidement à la flamme une pièce de volaille ou de gibier pour éliminer les duvets. Arroser d'alcool ou de liqueur une préparation et l'enflammer.  
Foncer : Garnir le fond et les parois d'un moule avec une abaisse de pâte afin qu'elle épouse bien la forme.  
Frémir : Faire bouillir très lentement.  
Fumet : Arôme dégagé par une préparation culinaire. Ou fond de cuisine.
- J** Jardinière : Légumes (carottes, navets, haricots verts) taillés en bâtonnets, cuits à l'anglaise, égouttés et mélangés avec des petits-pois.  
Julienne : Fins filaments de carottes, navets, truffes, champignons, zestes de citron ou d'orange, etc...
- L** Lier : Epaissir une sauce à l'aide de jaunes d'oeufs, de maïzena...  
Limonadier : Tire-bouchon conçu spécialement pour le vin muni en plus d'un décapsuleur.  
Limoner : Eliminer sous un filet d'eau les parties sanguinolentes et les peaux de certains abats.
- M** Marquer : Mettre à cuire à grande eau, viande, poisson, gibier, volaille. Mettre une viande dans une plaque à rôtir pour la faire colorer dans un corps gras avant de la mettre au four.  
Monder : On entend par monder la technique qui permet de peler les fruits ou légumes plus facilement. Pour cela, il suffit de plonger quelques secondes votre légume dans un grand volume d'eau bouillante.  
Monter : Battre une préparation à l'aide d'un fouet afin d'incorporer de l'air.  
Mouiller : Ajouter un liquide à une préparation afin de permettre sa cuisson.  
Moutarder : Adjoindre de la moutarde dans une préparation, une sauce, ou badigeonner à l'aide d'un pinceau une pièce.
- N** Napper : Recouvrir un aliment de sauce ou de crème.
- P** Pilaf : Riz blondi dans un corps gras avant de recevoir sa ration d'eau.  
Piler : Broyer, réduire en poudre, en pâte à l'aide d'un pilon par des coups successifs certaines matières.  
Pocher : Cuire un aliment dans un liquide à une température légèrement inférieure à celle de l'ébullition.  
Prise : Très petite quantité généralement d'un ingrédient en poudre, pris du bout des doigts.
- R** Rassir : Laisser reposer pendant quelques jours la viande de boucherie avant son emploi, afin d'attendrir la chair.  
Réserver : Au cours d'une préparation, mettre de côté des ingrédients ou un plat en attente de leur utilisation.  
Réduire : Concentrer les saveurs d'un aliment en le faisant bouillir.
- S** Singer : Saupoudrer de farine des éléments contenus dans une poêle et rissoler au beurre. "Singer" avec la farine, laisser dorer en mélangeant bien, puis mouiller avec un liquide pour diluer.  
Suer : Faire chauffer des légumes dans un corps gras en les remuant afin de concentrer les sucs dans la matière grasse.
- T** Travailler : Mélanger vigoureusement une pâte ou un appareil à l'aide d'une spatule en bois ou d'un batteur mélangeur.
- Z** Zester : Retirer le zeste d'un citron ou d'une orange.



Céline Stévanovic



## A savoir... trucs & astuces

En cuisine et surtout en pâtisserie, il est souvent préconisé de peser les ingrédients. Pour gagner du temps tout en restant précis, voici un petit rappel des équivalences de base :

### ÉQUIVALENCES MESURES CUISINE

- 1 cuillère à soupe d'eau = 18 g
- 1 cuillère à soupe de sucre en poudre = 15 g
- 1 cuillère à soupe de farine = 10 g
- 1 cuillère à soupe de miel = 30 g
- 1 cuillère à café de sel = 5 g

### TEMPÉRATURE EN PÂTISSERIE

Quelle que soit la source de chaleur ou la marque de l'appareil, il est admis que la mention :  
Doux équivaut à une température de 100 à 150 degrés.  
Moyen équivaut à une température de 150 à 200 degrés.  
Chaud équivaut à une température de 200 à 220 degrés.  
Très chaud équivaut à une température de 220 à 250 degrés.

### QUELQUES ASTUCES

Vinaigrette : ingrédients dans l'ordre. Pour réussir son assaisonnement, il faut commencer par le sel, le vinaigre et l'huile en dernier. Si l'on verse l'huile en premier, le mélange ne se fait pas bien.

Des crêpes parfaites : pour obtenir une pâte à crêpes sans grumeaux, il faut tamiser la farine. En respectant bien l'ordre : mélangez lait et farine ensemble, puis ajoutez le reste des ingrédients.

Pour garder vos pâtes au chaud sans qu'elles ne s'assèchent, égouttez les au-dessus d'un plat de cuisson pour récupérer l'eau bouillante et posez-y la passoire sans qu'elle touche l'eau. Couvrez. La vapeur d'eau qui remonte les maintiendra chaudes et moelleuses.

Vérifier la fraîcheur d'un œuf : Trempez-le dans un grand verre d'eau salée. S'il se couche à l'horizontale dans le fond, il est extra-frais. S'il tombe, puis se redresse, pointe en l'air tout en remontant légèrement, sa fraîcheur est moyenne. S'il remonte à la surface, l'œuf n'est pas frais, jetez-le.

Pour ne pas pleurer en éminçant les oignons : il suffit simplement de garder une gorgée d'eau dans votre bouche !

Astuce cuisson des pommes de terre : avant de cuire vos pommes de terre, transpercez-les avec une aiguille à tricoter, vous gagnerez facilement 5 minutes de cuisson.

Bien conserver l'ail : pour un ail longue conservation, placez vos têtes d'ail dans un bocal avec des bouchons de liège. Ils germeront moins vite.

Céline Stévanovic



Combien de fois le mot SAUVAGE apparaît-il dans cette grille ?  
Et en allemand (ou anglais, c'est pareil) ?  
Attention, tous les sens sont possibles...

E W T R A S O P A S D L I W  
E M S A U V A G E O D E L I  
R E V L S A U V A G E W O L  
Y C O N S A U V A G E I E D  
W S A U V A G E E W O L O E  
L E S P S A U V A G E D E V  
I D T A S A U V A G E E R N  
E L O E R L U N A D O X S A  
D I M U I J D L I W M A R I  
S W Y W E M U C H I W I L D

Retrouve dans la grille les mots suivants :

ESTOMAC                    DYNAMITE  
TEIGNEUX                PLANS  
DRAGUEUR                ATTAQUE  
PROVOQUER               NOURRITURE

N	O	U	R	R	I	T	U	R	E
T	E	I	G	N	E	U	X	G	P
A	D	S	S	D	F	T	F	E	R
T	S	R	T	Z	E	R	T	Q	O
T	N	B	A	O	O	I	I	C	V
A	A	P	E	G	M	B	G	F	O
Q	R	T	L	A	U	A	R	D	Q
U	F	D	N	A	V	E	C	N	U
E	L	Y	P	C	N	V	U	B	E
O	D	J	U	P	A	S	E	R	R

Nous inaugurons ici une série de cinq devinettes qui rapporteront chacune de 1 à 10 points aux 10 premiers enfants donnant la bonne réponse à la question posée. Les réponses sont à donner en ligne, en remplissant le formulaire accessible à l'adresse :

<http://goo.gl/forms/2mEJH92kn5>

Les points seront cumulés et Tout Aspach offrira un cadeau au vainqueur au terme de la série de cinq questions.

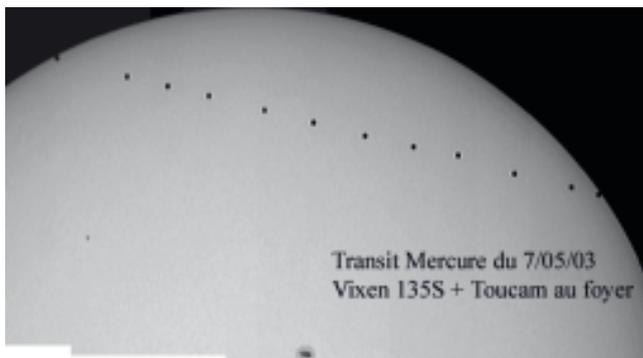


La question :

Devant quelle maison d'Aspach cette photo a-t-elle été prise ?  
(photo tirée de la collection « Sauvegarde d'Aspach » de Jean-Claude Schiehle, offerte par Jacqueline Schuffenecker).

## Le « passage » de Mercure du 9 mai 2016

Mercure et Vénus sont des planètes « internes », le rayon de leur orbite étant inférieur à celui de la Terre. Il peut donc arriver qu'une de ces planètes passe « juste » entre la Terre et le Soleil. C'est ce qui va se passer le 9 mai 2016 dans l'après-midi : on pourra voir (avec des instruments adaptés et en toute sécurité) une petite tache se promener devant le Soleil ; Mercure sera en « transit » devant le Soleil. On dit qu'à ce moment-là les deux planètes sont en conjonction. Ci-contre un photomontage du transit de 2003



### 1) CE PHÉNOMÈNE EST-IL FRÉQUENT ?

Pour commencer, voici ce qu'en dit « Wikipédia » :

Les transits de Mercure vus depuis la Terre sont beaucoup plus fréquents que ceux de Vénus, avec une fréquence d'environ 13 ou 14 par siècle, en raison de la proximité de la planète au Soleil.

Ils peuvent se produire en mai à des intervalles de 13 ou 33 ans, ou en novembre tous les 7, 13 ou 33 ans. Les deux derniers transits de Mercure datent de 2003 et 2006 ; les deux prochains se produiront en 2016 et 2019.

### 2) VISUALISATION DES TRANSITS SUCCESSIFS À L'AIDE DE « COELIX »

Coelix est un remarquable logiciel de représentation des phénomènes astronomiques ; une version « light » nommée Coelix Démo, peut être téléchargée ici <http://www.ngc7000.com/fr/coelix/>



On remarque que les transits seraient beaucoup plus fréquents qu'indiqué ci-dessus. Les écarts entre les dates seraient de 126 jours puis 107 j puis 113 j puis 128 j, soit en moyenne tous les 118 jours.

### 3) PEUT-ON RETROUVER CE RÉSULTAT PAR LE CALCUL ?

Combien de temps se passe-t-il entre deux conjonctions de Mercure et de la Terre ?

On va supposer que la Terre et Mercure tournent d'un mouvement circulaire uniforme autour du Soleil, la Terre en 365,256 363 jours et Mercure en 87,969 34 jours.

Un premier transit ayant eu lieu, au bout de combien de tour(s) Mercure (qui tourne plus vite que la Terre), l'aura-t-elle rattrapée ? Appelons n ce nombre de tours.

Pour faire n tours, il faut à la Terre 365,256 363 x n jours.

Si Mercure rattrape la Terre, cela veut dire qu'elle a fait un tour de plus, c'est à dire (n + 1) tours ; il lui faut pour cela 87,969 34 x (n+1) jours.

Les deux planètes seront donc à nouveau en conjonction quand :

$$365,256\ 363 \times n = 87,969\ 34 \times (n+1)$$

$$365,256\ 363 \times n = 87,969\ 34 \times n + 87,969\ 34$$

$$365,256\ 363 \times n - 87,969\ 34 \times n = 87,969\ 34$$

$$275,287\ 023 \times n = 87,969\ 34$$

$$n = 87,969\ 34 / 275,287\ 023$$

$$n = 0,3196 \text{ tour soit en jours terrestres : } 365,256\ 363 \times 0,3196 = 116,7$$

Une conjonction aurait donc lieu tous les 117 jours !

On retrouve à peu près ce qui a été visualisé ci-dessus mais on est loin des prévisions de « Wikipédia » !

Que se passe-t-il donc ?

#### 4) L'ORBITE DE MERCURE AUTOUR DU SOLEIL

Dans ce qui précède, il a été supposé que Mercure tournait autour du Soleil dans le même plan que la Terre (appelé plan de l'écliptique car c'est dans ce plan qu'ont lieu les éclipses). Or il n'en est rien, le plan contenant l'orbite de Mercure est incliné de  $7^\circ$  comme vous pouvez le voir sur l'illustration.

L'intersection entre les deux plans s'appelle « ligne des nœuds ».

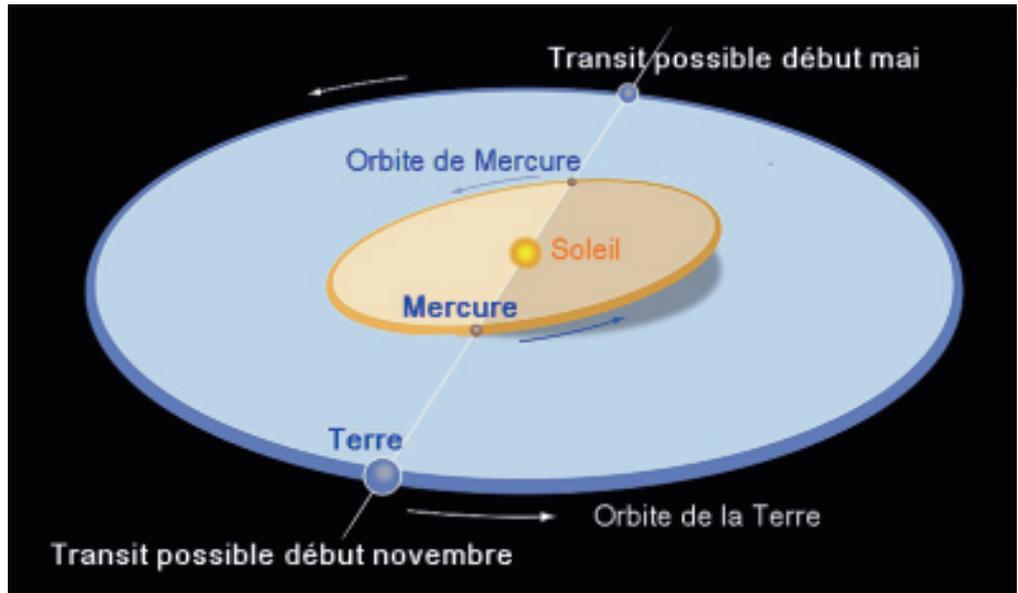
Pendant la moitié de son orbite Mercure est sous le plan de l'écliptique, pendant l'autre moitié elle est au-dessus du plan de l'écliptique.

Il existe donc deux sortes de nœuds :

Un nœud ascendant quand Mercure repasse « au-dessus » du plan de l'écliptique.

Un nœud descendant quand Mercure repasse « sous » le plan de l'écliptique.

On comprend alors que la Terre et Mercure sont alignées avec le Soleil « vus d'en haut » tous les 118 jours mais que pour qu'il y ait un transit il faut que cet alignement ait lieu au moment d'un passage de Mercure et de la Terre sur la ligne des nœuds. On imagine sans peine que cela n'arrive pas très souvent...



l'angle entre les deux plans a été volontairement exagéré pour la clarté du dessin

#### 5) QUAND EST-CE QUE LA TERRE PASSE SUR LA LIGNE DES NŒUDS DE MERCURE ?

Les longitudes héliocentriques des nœuds de Mercure sont actuellement de  $48,3^\circ$  et  $228,3^\circ$ .

La longitude de la Terre prend ces valeurs respectivement vers le 8 mai et vers le 8 novembre.

La ligne des nœuds de toutes les planètes du Système Solaire tourne ; pour Mercure, c'est de 42 secondes d'angle par an, ce qui est peu. On sait ainsi que jusqu'en 2600, la Terre passera par le nœud ascendant de l'orbite de Mercure dans la première moitié du mois de novembre et par le nœud descendant dans la première moitié du mois de mai.

Les transits éventuels ne peuvent donc avoir lieu qu'à ces périodes.

Pour plus de précisions, je vous recommande ce lien :

<http://www.imcce.fr/langues/fr/grandpublic/systeme/promenade/pages3/319.html>

retrouvez l'actualité du club d'astronomie en page 35





## Amicale Pêche et Loisirs d'Aspach

Président : M. Joël KLEIBER (03 89 07 59 43)

Le repas carpes frites de l'APL aura lieu le 6 mars 2016.



## Association de Gestion de la Salle polyvalente d'Aspach

Président : M. Michel Schober (03 89 40 04 82)

En ce début d'année, les membres du comité de l'AGS voudraient profiter de ce petit mot pour vous adresser un grand « MERCI » pour votre soutien tout au long de l'année.

Nous souhaitons remercier tout particulièrement toutes les personnes qui nous ont aidés lors de notre marché de Noël. La mise en place et le rangement ont été très rapides, grâce à l'aide d'un grand nombre de personnes.

Merci à vous qui êtes venus pour tout simplement vous promener, ou acheter votre sapin ou même manger, à ceux qui sont venus exposer leurs travaux, un grand merci aussi à nos pâtisseries...

La vente de sapins a été une belle réussite et nous espérons qu'il vous aura apporté beaucoup de joie...

Vos dons ont été envoyés au TÉLÉTHON et au nom des familles, l'AFM vous remercie pour votre participation à leur combat contre la maladie.

Nous espérons pouvoir reconduire cette opération à notre marché de Noël de l'année prochaine.

Si vous avez dans vos connaissances des personnes susceptibles d'exposer à notre marché de Noël, n'hésitez pas à leur transmettre nos coordonnées, toutes les nouveautés et toutes les réalisations artisanales sont les bienvenues et nous permettront de donner un nouvel élan à notre rendez-vous.

En attendant le prochain marché de Noël prévu les **3 et 4 décembre 2016**, l'AGS continue de mettre à votre disposition la salle polyvalente pour vos fêtes de familles (dimanche midi) et vos apéritifs de mariage ou toute autre animation : loto – concours de belote – repas associatif....

Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner à Mme Évelyne KLEIBER 03 89 40 68 72.

Nous nous efforçons, tout au long de l'année, de garder la salle en bon état et d'en améliorer les prestations... Merci donc aussi à tous ceux qui, de manière bénévole, viennent nous aider dans notre tâche.

Nous préparons notre assemblée générale et ne manquerons pas de vous communiquer la date, votre présence sera pour nous une marque de votre soutien.

## Amicale des Donneurs de Sang d'Aspach

Présidente : Mme Fernande RICH (03 89 40 20 11)

L'année 2015 s'est achevée avec la dernière collecte du 27 novembre au cours de laquelle nous avons malheureusement constaté une baisse significative du nombre de donneurs, baisse apparemment générale dans l'ensemble du secteur mais néanmoins inquiétante pour nous. Merci à toutes celles et ceux qui ont fait l'effort de venir. Les besoins en produits sanguins, surtout en des temps difficiles comme nous les avons vécus, sont d'autant plus importants.



La parution tardive du bulletin communal ne nous a pas permis de vous annoncer la collecte du 5 février suivie de l'assemblée générale de l'association.

Les dates des prochaines collectes pour l'année 2016, toujours à partir de 16h30 dans la salle polyvalente, sont les suivantes :

13 Mai 2016

2 Septembre 2016

25 Novembre 2016

Comme d'habitude, un repas sera concocté par l'amicale et un petit cadeau offert à chaque donneur.

Petit rappel : l'on peut donner son sang à partir de 18 ans jusqu'à 70 ans. Les hommes peuvent donner jusqu'à 6 fois dans l'année et les femmes 4 fois. Un entretien avec un médecin précède le don.

Comme tous les ans, nous passerons également dans vos foyers pour notre traditionnelle vente de brioches le samedi 12 mars 2016.

Vous pouvez d'ores et déjà noter la date du repas choucroute qui se tiendra le **dimanche 16 octobre 2016** à la salle polyvalente à partir de 12h00.

Nous comptons sur votre soutien et votre présence nombreuse lors des différentes collectes, les malades vous en seront reconnaissants.

A bientôt  
Fernande Rich

## Comité des Fêtes

Présidente : Mme Frédérique EBY (06 20 60 16 29)

Tout d'abord, pour cette nouvelle année, nous vous souhaitons de vivre une multitude de moments heureux. Nous espérons que nous vous apporterons à travers les manifestations que nous vous proposerons cette année beaucoup de joie !



Nous vous avons donné rendez-vous, petits et grands, le samedi 24 octobre 2015 pour la deuxième édition de la Saint Martin et vous avez répondu présents, un grand merci à vous.

Nous nous sommes retrouvés à 18h30 pour défiler à la lumière des lampions guidés par Saint Martin sur son cheval. Puis vous avez pu vous restaurer à base de produits du terroir :

soupe de potiron, saucisse paysanne ou cervelas avec oignons et pain paysan.

Nous avons remarqué l'effort fourni par de nombreux enfants dans la fabrication des lampions et chacun a été récompensé pour le travail fourni.

Le **3 avril 2016** aura lieu notre deuxième grand loto. Nous vous proposons de nous retrouver dès 14h à la salle polyvalente d'Aspach autour de 15 parties dont une spéciale.

Cette année, c'est Patrick Allemann qui assurera l'animation.

De nombreux lots vous attendent : repas restaurants, paniers garnis, téléviseur, tablette, smartphone, ordinateur, caisse à outil facom, cookéo, appareil photos, friteuse, toasteur/gaufrier, bon bien être, vélo, billets d'entrée Europa Park, et bien d'autres...

Nous vous proposerons à nouveau une petite restauration sur place : viennoises et dessert.

Les portes ouvriront à 12h30.

A bientôt pour des moments festifs,

Le Comité des Fêtes





## Conseil de Fabrique d'Aspach

**Présidente : Mme Evelyne KLEIBER (03 89 40 68 72)**

En ce début d'année, le conseil de fabrique de l'église Saint Laurent d'Aspach vous propose deux rendez-vous :

- Le dimanche **21 février** à partir de midi nous vous invitons à notre repas paroissial. Les feuilles d'inscription ont été distribuées dans vos boîtes aux lettres. N'hésitez pas à vous inscrire rapidement.

- dimanche **8 mai** : marché aux puces.  
Réservez-vous d'ores et déjà cette date pour ce rendez-vous annuel.

Si vous avez un peu de temps à nous offrir, nous serons heureux de vous compter parmi nous pour la mise en place le samedi, pour le rangement le lundi et bien entendu le dimanche au courant de la journée.

Pour toute réservation d'emplacement ou toute proposition d'aide, merci de vous adresser à Mme Kleiber Evelyne au 03 89 40 68 72.

D'avance un grand merci à vous tous et rendez vous le 8 mai à Aspach.

Notre église paroissiale est régulièrement nettoyée par une équipe de bénévoles.

Nous nous permettons de lancer un appel aux personnes qui pourraient rejoindre cette équipe.

à vos  
agendas

## Cercle Sainte Cécile d'Aspach

**Président : M. Fabien ITTY (03 89 40 08 73)**

Bonjour à tous,

Le mois de janvier est déjà derrière nous mais il n'est pas trop tard pour vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2016. Les membres du Cercle Sainte Cécile se joignent tous à moi pour vous souhaiter paix, santé, joie et bonne humeur !

Je voudrais tout d'abord remercier les nombreux Aspachois présents à notre veillée de Noël à Saint Morand, le 22 décembre. Nous avons apprécié et goûté chaque instant de cette parenthèse chantante et priante, qui nous a permis d'entrer dans le mystère de Noël.

Nous sommes également très heureux du déroulement des représentations de notre pièce en dialecte, « d'Haischrack vum Tivoli », dans un décor et des costumes des années 1920. Une ambiance quelque peu différente du théâtre dialectal traditionnel. Le public est venu nombreux, d'Aspach et d'ailleurs, et a, semble-t-il, passé un très bon moment en notre compagnie. J'en profite pour remercier encore toute la troupe pour son travail, sa disponibilité et son enthousiasme. Une troupe ce ne sont pas seulement des acteurs, mais aussi des décorateurs, des maquilleuses, des barmans, etc... Merci à tous, car, sans eux, nous n'irions pas bien loin ! Je me réjouis tout particulièrement de l'excellente ambiance qui règne dans notre petite équipe. C'est cet esprit

positif, convivial et chaleureux qui me rend optimiste pour la pérennité du théâtre dialectal à Aspach. Il a encore de très belles années à vivre ! D'autant plus que des jeunes de talent nous ont rejoint dans les dernières années !

Nous remonterons à nouveau sur les planches dès le mois de mars pour 7 nouvelles représentations, cette fois-ci d'une pièce en français, « Imper et passe » de Vincent Durand. Représentations les 5, 11, 12, 18 et 19 mars à 20h30, les 6 et 13 mars à 16h00. Réservations au 06.38.38.59.57 à partir du 18 février. Nous vous présenterons une nouvelle comédie, avec son lot de quiproquos, de rebondissements et de rires ! Avis aux amateurs, on ne s'ennuiera pas au Foyer Sainte Cécile !

Au plaisir de vous retrouver très bientôt,  
Bien cordialement,  
Fabien Itty



# Association Sportive Culture Loisirs d'Aspach

ASCLA

Présidente : Mme Sabine SCHNEBELEN (03 89 07 41 80)

## RANDONNÉES :

L'ASCLA organise une randonnée chaque mois sous la conduite de son guide Michel Schillinger.

Prochaines sorties :

28 février 2016 : Voegtlinshoffen - Staufen

20 mars : Lac d'Alfeld- Ballon d'Alsace

24 avril : Bruckenbach - Rouge Gazon

Renseignements :

Michel Schillinger au 03 89 45 29 34

Ci-contre une photo prise dans les Gorges de Poëta-Raisse.

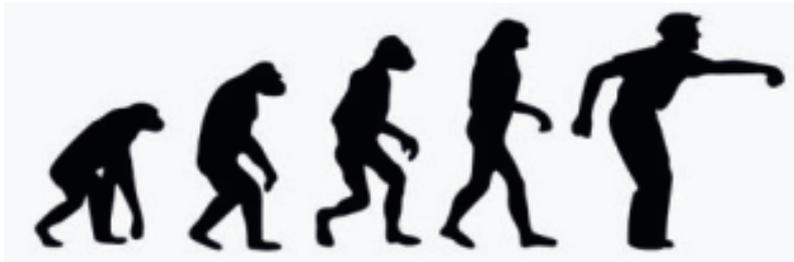


## PÉTANQUE :

Pour profiter pleinement du nouveau et splendide terrain aménagé tout en haut de la rue du réservoir, une section pétanque va être créée.

Renseignements :

Gabriel Semproli au 03 89 08 49 82



## ASTRONOMIE :

Réunions tous les vendredi soir à partir de 20 h à l'observatoire, 1 rue Bellevue.



Journée de découverte de nos activités astronomiques samedi le **9 avril de 15h à 23h** au Foyer Saint-Cécile. Il y aura :

- Présentation de notre matériel et de nos plus belles images
- Explications de phénomènes astronomiques à l'aide de maquettes
- Observations du Soleil et du ciel si le temps est propice
- Diaporamas sur divers thèmes liés à l'astronomie
- Cheminement guidé le long du futur « chemin des planètes » pour arriver à notre observatoire que vous pourrez visiter à ce moment-là.

à vos  
agendas

Renseignements : <http://astroaspach.fr> ou JJ Ludwig au 03 89 40 62 79



## Union Nationale des Combattants d'Aspach

**Président : M. François REICHLIN (03 89 40 91 45)**

La fin de l'année 2015 a été bousculée par des événements tragiques et pour nous diverses activités non programmées, surtout la recherche et l'attribution des statuts et numéro Siret rendu obligatoire pour la gestion de notre association.

La commémoration du 100<sup>e</sup> anniversaire de l'évacuation de notre village a drainé beaucoup de monde à l'exposition photos. Ce n'était pas le cas pour notre excursion pèlerinage dans les villages accueillant nos aïeux entre 1915 et 1919. Ceci nous a décidés après un vote à main levée lors de notre assemblée générale à supprimer cette sortie annuelle du mois de septembre. Elle sera remplacée par un repas automnal.

Action sociale : à partir de 2016 plus aucune aide différentielle ne sera versée ; par contre la demi-part de réduction d'impôts est accordée à partir de 74 ans aux détenteurs de la carte de combattant. Les personnes tuées ou blessées par les attentats seront considérées comme estimés de guerre et pourront faire partie de l'office national des anciens combattants.

Au niveau du sous-groupe un film sera tourné sur des témoignages sundgauviens (verbaux et photos) entre 1939 et 1945. Il s'agit de personnes qui ont vécu des événements insolites, incorporés de force, évadés ou prisonniers.

Pour toute adhésion, s'adresser au président UNC de Carspach, M. Arnaud au 03.89.40.29.35.

Notre repas carpes-frites du samedi 20 février aura lieu au restaurant des Trois Vallées à Hirsingue au prix de 30 euros, boissons et transport par le bus inclus. Inscription avant le 14 février chez le président : 03.89.40.91.45.

Calendrier de nos activités en 2016 :

Samedi 20 février repas carpes-frites

Dimanche 24 avril journée des déportés à Altkirch

Samedi 7 mai 18h30 victoire 1945

Samedi 18 juin congrès départemental à Fessenheim

Dimanche 16 octobre pèlerinage UNC à Tierenbach

Samedi 12 novembre 18h30 Armistice 1918

Samedi 26 novembre assemblée générale UNC 14h salle polyvalente

Lundi 5 décembre commémoration des victimes d'AFN à Waldighoffen

Une bonne santé à tous pour cette nouvelle année.

## Association Kilianstollen 1918

C'est lors de travaux pour une déviation routière en 2010 que fut mise à jour la galerie allemande datant de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. Il était connu que les dépouilles de 21 soldats s'y trouvaient ensevelies suite aux bombardements du 18 mars 1918. Les archéologues du PAIR de Sélestat furent chargés des fouilles et exhumèrent les 21 dépouilles. Celles-ci furent inhumées au cimetière militaire allemand d'Ilfurth lors d'une cérémonie solennelle. Une multitude d'objets personnels appartenant aux soldats furent mis à jour lors des fouilles et une partie de la galerie fut démontée et conservée.

Un groupe de passionnés d'histoire militaire a fondé en janvier 2015 l'association "Kilianstollen 1918" avec comme principaux objectifs :

- Conservation mémorielle de la tragédie du 18 mars 1918.
- Edification d'un monument à proximité de l'emplacement de la galerie.
- Organisation d'expositions, de conférences, etc...
- Le but ultime étant la création d'un musée pouvant accueillir les objets trouvés lors des fouilles ainsi que la partie originale de la galerie.

Pour la création d'un monument commémoratif, l'association a besoin d'une parcelle de terrain ainsi que diverses autorisations des autorités. Les premières démarches ont été engagées. Un site internet est en préparation.

Pour arriver à concrétiser les objectifs fixés, l'association a besoin de fonds. Vous pouvez la soutenir sous forme d'un don ou par l'adhésion comme membre actif ou passif (bulletin page suivante).

Contacts :

Serge RENGER (serge.renger@wanadoo.fr) ; Jürgen EHRET (sundgaufront@j-ehret.com)

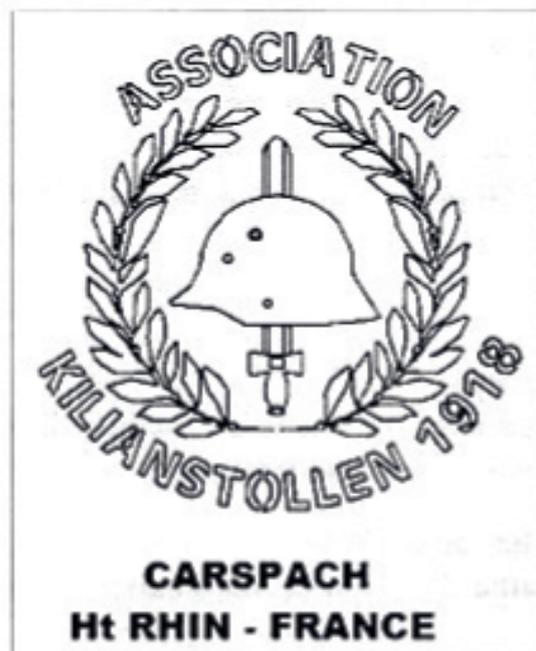
## Bulletin d'adhésion - Mitgliedschaft

Association - Verein  
**Kilianstollen 1918**

Cotisation pour l'année 2015, actif: 30,- €, passif: 15,- €

### Membre

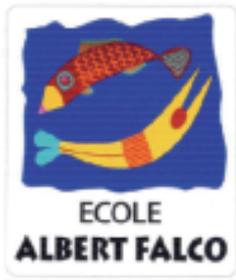
Nom - prénom:	Adresse:
Téléphone:	Mail:



Président: Serge RENGHER, Carspach	Vice-président: Jürgen EHRET, Obermorschwiller
Secrétaire: Jérôme SCHREIBER	Trésorier: Jean-Georges RINGENBACH

Banque: Crédit Mutuel, Dannemarie  
 Titulaire du compte: Association Kilianstollen 1918  
 IBAN: FR 76 1027 8031 2300 0207 7540 154 BIC: CMCIFR2A

Site Internet: en préparation



## Saint Nicolas

Vendredi 4 décembre, nous avons eu une belle visite surprise à l'école maternelle : le Saint-Nicolas. Il est venu déposer des friandises dans nos bricolages. Comme il avait un peu de temps, nous lui avons chanté des chansons.

Lorsqu'il est parti, nous avons mangé des manalas, confectionnés en classe le matin même grâce à l'aide de quelques parents. On s'est vraiment régalé.

Merci encore Saint-Nicolas pour ta visite !



A l'école élémentaire également, nous avons reçu la visite du Saint Nicolas. Il est arrivé sans son âne qui est resté à l'entrée du village car il était fatigué. Il a pu se reposer et brouter. Après le départ du Saint Nicolas, nous avons mangé des manalas que nous avons confectionnés le matin et avons bu du jus d'orange.

## L'exposition sur le centenaire de l'évacuation d'Aspach

Le vendredi 11 décembre 2015, nous sommes allés voir l'exposition sur la première guerre mondiale à la salle polyvalente d'Aspach.

Aspach était sur la ligne de front. Donc les Aspachois ont dû évacuer.

Nous avons pu voir des anciennes tenues militaires, des lettres, des objets du quotidien, des armes et des photos d'époque. Certains élèves ont reconnu des maisons qui existent toujours.

Les objets détournés nous ont beaucoup intéressés. Il y avait par exemple un coquetier fabriqué avec un reste d'obus.

Le samedi 12 décembre, il y avait l'inauguration de l'exposition. Certains d'entre nous y sont allés et ont chanté le chant des partisans avec la chorale Sainte Cécile.

La classe de CM1/CM2

## Noël à l'école primaire

Jeudi 7 janvier, les élèves de petite section, moyenne section et grande section ont assisté à un spectacle offert par la mairie pour Noël.

Pendant ce spectacle, intitulé « Il était une fois la forêt », les enfants ont participé activement en aidant Plumette à retrouver sa maison. En effet, Plumette, cette petite chouette, vivait au fond d'une forêt. Un jour, elle sortit de sa cachette et se perdit. Mais grâce aux élèves, la petite chouette retrouva sa maison, un vieux charme nouveau.

Ce spectacle a beaucoup plu aux enfants, qui ont été très attentifs.



Vendredi 11 décembre 2015, les classes de CP/CE1, de CE2/CM2 et de CM1/CM2 se sont rendues au théâtre de la Filature en bus.

C'est la mairie qui nous a offert cette sortie pour Noël.

Nous avons d'abord dû laisser nos vestes et sacs au vestiaire pour pouvoir s'installer dans la salle. Les CP/CE1 étaient au premier rang, c'était super !

Le spectacle s'appelait « Inuk ». Il nous a appris la vie des Inuits. On a remarqué qu'elle n'était pas facile tous les jours. Mais les comédiens nous ont fait comprendre qu'ils y étaient habitués. Dans le spectacle, il y avait quatre animaux : un phoque, un ours, un caribou et un pingouin. Il y avait également un jeu de mains qui nous a beaucoup plu car les acteurs le faisaient vite et joliment. Il y avait aussi un moment où, avec un morceau de ficelle, ils faisaient des constellations et c'était beau. Pendant le spectacle ils ont utilisé des fumigènes (mélange d'eau froide et d'eau chaude) pour reproduire des aurores boréales. Ils nous ont également montré comment faire un igloo.



anniversaire d'Eryn



anniversaire de Lucas



anniversaire de Solène



repas des aînés



participation de la chorale à l'inauguration de l'exposition (photo G. Cognard)

